

Prison, publicité et rhétorique: Mirabeau entre l’Ancien Régime et la Révolution

Arianna Li

Directeur de thèse : Professeur Rudy Le Menthéour
Deuxième lecteur : Professeur Joel Alden Schlosser
Bryn Mawr College French Department

Printemps 2019

Table des matières

Remerciement	iv
Introduction	1
I. L'écriture de soi: Le genre des mémoires de prisonnier au XVIII^{ème} siècle	9
Définition des mémoires de prisonnier	
Origine des mémoires de prisonnier	
Evolution du genre des mémoires de prisonnier	
Le pacte de lecture des mémoires de prisonnier	
II. Rompre le silence de la prison d'État: la rhétorique du « moi » carcéral	19
Le silence dans les prisons d'État	
La rhétorique du « moi » carcéral	
D'un cas particulier à une cause nationale : une réflexion sur la condition humaine	
III. L'implication politique: l'abolition des lettres de cachet	33
D'un prisonnier d'État à une célébrité	
Un orateur public: l'abolition des lettres de cachet	
D'un « moi » carcéral à l'idéal du citoyen	
Conclusion	47
Bibliographie	51
Appendix	55

Remerciements

Cette thèse ne serait pas accomplie sans l'aide de plusieurs personnes importantes qui m'ont dirigée dans la bonne direction. Je remercie premièrement Professeur Le Menthéour, qui m'encourage à poursuivre mes études de français à Bryn Mawr et en France, qui dédie l'attention énorme à ma thèse pour m'aider à améliorer cette thèse. Je remercie Margaret Schaus pour son aide avec la recherche préliminaire et la préparation pour travailler dans les archives. Je remercie mes amis à Bryn Mawr, Hallie Novak, Arya Cheng, Angela Zhang, et Kaiying Wang, qui me soutiennent et m'encouragent lors de mon temps à Bryn Mawr. Je remercie le *Center for Peace and Global Citizenship* et le *Hurford Center for the Arts and Humanities* pour avoir financé mon voyage de recherche à la Bibliothèque de l'Arsenal et à la Bibliothèque Nationale de France. Finalement, je dédie cette thèse à mes parents pour leur soutien inconditionnel pour mes études.

Introduction

Le 9 janvier 1783, l'épouse de Jean Félix Charmet, un libraire clandestin important à Besançon, écrivit une lettre à la Société typographique de Neuchâtel (STN), un éditeur principal et grossiste en littérature clandestine situé sur la frontière de la France et de la Suisse.¹ Dans sa lettre, Charmet se plaint que la STN ne puisse pas lui fournir le mémoire intitulé *Des lettres de cachet et des prisons d'état* d'Honoré Gabriel Riqueti, Mirabeau.² La lettre de M. de Charmet offre ainsi un aperçu de la popularité du mémoire scandaleux de Mirabeau. Libertain aristocratique et futur révolutionnaire, Mirabeau fut détenu en vertu des lettres de cachet à la demande de son père, Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau.³ Écrit en 1778 et publié en 1782, le mémoire de Mirabeau lança une attaque véhémente contre les secrets de la lettre de cachet, une lettre privée, scellée, demandée par la famille et signée par le roi, permettant à la police d'arrêter des individus sans procès ni avocat.⁴ Publié par Pierre Manuel, son agent et colporteur de livres, le mémoire de Mirabeau fut importé en contrebande en France par des libraires clandestins, dont la clientèle était composée de fonctionnaires royaux, de militaires et de gentilshommes.⁵ Par conséquent, *Des lettres de cachet et des prisons d'état* devint un « bestseller » dans le marché du livre clandestin, transformant Mirabeau en un prisonnier célèbre.⁶ Toutefois, comment le mémoire de Mirabeau attira-t-il autant l'attention des libraires clandestins ? Quelle était l'objectif de Mirabeau ? Pour répondre à ces questions, cette thèse

¹Robert Darnton, *The Forbidden Best-sellers of Pre-Revolutionary France*, (New York: Norton, 1996), 7, 32-37.

²Darnton, *The Forbidden Best-sellers of Pre-Revolutionary France*, 7, 32-37.

³Jeffrey Freedman, "The Dangers within: Fears of Imprisonment in Enlightenment France", *Modern Intellectual History* 14.no.2.(2017):353

⁴Brian Strayer, *Lettres de cachet and social control in the Ancien Régime, 1659-1789*. (New York: P. Lang, 1992), 1-3

⁵ Robert Darnton, *The Devil in the Holy Water or the Art of Slander from Louis XIV to Napoleon*. (Philadelphia: Univ. of Pennsylvania Press, 2010), 214, 236.

⁶ Darnton, *The Forbidden Best-sellers of Pre-Revolutionary France*, 32-37.

montrera la manière dont Mirabeau inséra sa voix dans l'espace politique à travers le dévoilement de son expérience carcérale, éclairant l'efficacité de sa rhétorique à la veille de la Révolution.

En exposant les secrets de la prison d'État, le mémoire de Mirabeau s'inscrivait dans un discours plus large sur la réforme pénale au tournant du XVIII^{ème} siècle. En 1748, Montesquieu avait publié *De l'esprit des lois*, proposant une réforme pénale concernant la proportionnalité des peines sans un programme systématique.⁷ En 1762, Voltaire reprit cette réforme tout en défendant le Protestant Jean Calas, reconnu coupable du meurtre de son fils, torturé et exécuté.⁸ Deux ans plus tard, l'ouvrage de Cesare Beccaria, intitulé *Des délits et des peines*, fut publié en Italie en 1764 et traduit en français en janvier 1766.⁹ La même année, Voltaire employa la pensée pénale de Beccaria dans sa défense du chevalier, François-Jean Lefebvre de La Barre, condamné à mort en raison de blasphème le 1^{er} juillet 1766.¹⁰ De plus, Voltaire publia sa brochure intitulée *Commentaire sur le livre, Des délits et des peines, rédigée par un avocat de la province*, alertant le public la nécessité de la réforme.¹¹ Dans les années 1770, inspiré par Montesquieu, Beccaria et Voltaire, Guillaume-Chrétien de Lamoignon de Malesherbes, le premier président de la Cour des aides, dénonça l'usage abusif des lettres de cachet en proposant de les assimiler à un système judiciaire éclairé.¹² Par conséquent, Mirabeau n'était pas le premier auteur à condamner les lettres de cachet. Néanmoins, en révélant son emprisonnement au Vincennes, Mirabeau s'identifie comme victime de la lettre de cachet, faisant écho à la réforme pénale.

⁷ Marcello Maestro, *Cesare Beccaria and the Origins of Penal Reform*. (Philadelphia: Temple University Press, 1973), 19

⁸ Maestro, *Cesare Beccaria*, 19

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid.

¹² Arlette Farge and Michel Foucault, *Le désordre des familles: lettres de cachet des Archives de la Bastille au XVIII^e siècle*. (Paris: Gallimard, 2014), 255.

Pour apprécier la force de la rhétorique de Mirabeau, les historiens se penchent sur l'écriture de soi en vogue au XVIII^{ème} siècle et l'essor de l'impression qui l'accompagne. En définissant les mémoires de prisonniers en tant que « discours carcéral », un genre romanesque qui s'écharpe au pouvoir des officines, Jacques Berchtold suggère qu'ils signifient une réflexion embryonnaire sur l'emprisonnement.¹³ Indissociable de la désacralisation et de la promotion de l'individu des Lumières qui caractérisent le siècle, l'écriture de soi sert d'un site de révélation des secrets de la prison d'État.¹⁴ De plus, Philippe Lejeune remarque que le genre des mémoires se distingue par son pacte de lecture, qui modifie le rapport entre l'auteur et le lecteur.¹⁵ En adoptant la voix de la première personne dans le récit, l'auteur révèle sa vie intime, permettant aux lecteurs d'entrevoir ses secrets, renforçant la crédibilité des mémoires.¹⁶ À cet égard, l'auteur crée un sentiment d'intimité à travers le dévoilement de sa vie privée, suscitant la curiosité du public.

En fabriquant un « moi » sensible, les auteurs des mémoires cherchent à toucher le public. Sarah Maza examine la rhétorique des mémoires judiciaires, un genre semblable aux mémoires de prisonnier, affirmant qu'ils empruntent le langage mélodramatique à l'autobiographie rousseauiste.¹⁷ En transformant des vies privées en affaires politiques, les mémoires judiciaires visent à vaincre le public.¹⁸ Dans la même optique, Lynn Hunt montre que la sensibilité du « moi » évoque la pitié chez les lecteurs et les incite à pétitionner contre la torture.¹⁹ En soulignant l'individualité éclatante des protagonistes dans les romans sentimentaux, Hunt

¹³Jacques Berchtold, *Les Prisons Du Roman: XVIIe-XVIIIe Siècle: Lectures Plurielles et Intertextuelles de "Guzman d'Alfarache" à "Jacques Le Fataliste."* (Genève: Libr. Droz, 2000),751.

¹⁴ Berchtold, *Les Prisons du roman*,751.

¹⁵ Philippe Lejeune, *On Autobiography. Theory and History of Literature*, ed. Paul John Eakin. (Minneapolis: University of Minnesota Press, 1989.),11-17.

¹⁶ Lejeune, *On Autobiography*,11-17.

¹⁷ Sarah Maza, *Private Lives and Public Affairs: The Causes Célèbres of Prerevolutionary France*. (Berkeley: Univ. of California Press,1993),251-262.

¹⁸ Maza, *Private Lives and Public Affairs*, 251-262.

¹⁹ Lynn Hunt, *Inventing Human Rights: A History*. (New York, NY London: W.W. Norton & Company, 2008), 82

suggère que l'acte de lecture permet aux lecteurs de s'identifier aux protagonistes et de se transformer en individus autonomes, capables d'opiner et de juger.²⁰

Néanmoins, il est difficile d'apprécier l'efficacité de la rhétorique de Mirabeau sans comprendre en quoi consiste l'« opinion publique » au tournant du XVIII^{ème} siècle. L'historien Robert Darnton analyse le marché du livre clandestin, remarquant qu'il permet au public socialement diversifié d'accéder au réseau des Lumières.²¹ Selon cette optique, Antoine Lilti définit le public comme un groupe de lecteurs anonymes lisant les mêmes livres et les mêmes journaux, qui s'intéressent à la même chose simultanément.²² En examinant l'émergence de la célébrité dès son état embryonnaire, Lilti démontre comment Mirabeau profit de la popularité de *Des lettres de cachet et des prisons d'état* et de la culture de consommation pour s'établir comme une célébrité, convainquant l'opinion publique.

Reposant sur de ces cadres d'analyse, cette thèse vise à réhabiliter l'influence de Mirabeau exercée sur les idéologies fondatrices dans les premières années de la Révolution. Dans cette thèse, je démontrerai que Mirabeau fabrique un « moi » carcéral à travers le dévoilement de son emprisonnement, transformant son expérience privée en une cause nationale. En attaquant la machine policière, Mirabeau ruine l'image de la police et renforce son propre éthos, sensible et raisonnable. De cette manière, le « moi » carcéral sert la rhétorique dénonçant l'emprisonnement arbitraire, encourageant les lecteurs à se transformer en critiques éclairés du système judiciaire. À la fois prisonnier et révolutionnaire, le cas de Mirabeau atteste la capacité de la publicité à subvertir l'autorité royale, à renverser l'ordre monarchique et à inspirer un nouveau fondement de l'idéologie de la Révolution.

²⁰ Hunt, *Inventing Human Rights*, 82

²¹ Darnton, *The Forbidden Best-sellers of Pre-Revolutionary France*, 169-180.

²² Antoine Lilti, *The Invention of Celebrity: 1750-1850*. (Malden, MA: Polity, 2017), 8.

Pour illustrer cet argument, cette thèse incorporera des sources textuelles et visuelles. *Des lettres de cachet et des prisons d'État*, un texte hybride qui sert à la fois de traité de réforme pénale et de mémoire dévoilant les secrets des prisons d'État, est la pièce centrale de mon analyse. L'ouvrage se compose de deux volumes et de 603 pages : le premier volume intitulé *Des lettres considérées relativement à un droit naturel, à une société et aux partisans* applique les idées de Beccaria et Montesquieu pour dénoncer les lettres de cachet. Le deuxième volume est composé de deux parties. La première partie, *Prisons d'État*, est des mémoires de Mirabeau et expose les conditions du Vincennes lors de son emprisonnement du 8 juillet 1777 au 13 décembre 1780. La deuxième partie intitulé *Preuves et Éclaircissement* oppose le système judiciaire française et la constitution anglaise, condamnant les secrets des lettres de cachet. Puisque le thème central de ma thèse réside dans la conception du « moi » carcéral, je me concentrerai uniquement sur la première partie du deuxième volume pour étudier la rhétorique de Mirabeau.

Outre le mémoire de Mirabeau, j'utiliserai les mémoires inédits de Jean-Charles Lenoir, le lieutenant de police de Paris qui supervise les prisons d'État du 25 avril 1774 à mai 1785, pour mesurer l'efficacité de la rhétorique de Mirabeau. Intitulé *Mémoires de L.C.P. Lenoir ancien lieutenant général de police de Paris, écrits en pays étrangers dans les années 1790 et suivantes*, les mémoires de Lenoir démasquent l'administration de la police dans un regard rétrospectif, accusant Mirabeau d'altérer la vérité. Ensuite, je retracerai son parcours politique, employant ses discours à l'Assemblée Nationale de 1789 à 1790, la *Déclaration des droits de l'Homme* de 1789, et ses portraits comme marqueurs de sa célébrité, examinant la manière dont Mirabeau inséra sa voix carcérale dans l'espace politique. Finalement, j'analyserai le journal de Pierre Jean Georges Cabanis, le médecin de Mirabeau et les oraisons funèbres publiées aussitôt après sa

mort, illustrant le niveau auquel la revendication du « moi » carcéral constitue une idéologie fondatrice de la Révolution.

Cette thèse développe son argument en trois parties. Pour apprécier le choix du genre des mémoires de Mirabeau, la première partie cherche à définir le genre des mémoires de prisonnier en retraçant son origine et son évolution au fil des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle, éclaircissant son efficacité en termes de rhétorique. En adoptant la voix du « je », les mémoires de prisonnier reposent sur un pacte de lecture qui permet aux auteurs de détailler et d'attester la vérité de leur expérience carcérale, touchant les lecteurs. À cet égard, le genre des mémoires offre un espace de liberté clandestin, où les auteurs l'utilisent comme le plan du débat d'idées, ou bien un mode de communication avec le public.

Ensuite, la deuxième partie se penchera sur la rhétorique de Mirabeau visant à mobiliser l'opinion publique. En s'affranchissant de ce silence inadmissible, Mirabeau crée un « moi » carcéral, qui prend conscience de son assujettissement aveugle et revendique sa liberté. Amalgamant les valeurs des Lumières - la sensibilité et la raison - le « moi » carcéral évoque la pitié et l'horreur chez les lecteurs, remettant en question la sévérité et la durée de la peine royale. Ainsi, le « moi » carcéral se transforme en une critique du système judiciaire et une réflexion de la condition humaine, conduisant les lecteurs à s'élever contre les prisons d'État.

Inéluctablement, l'exposition des secrets de l'État suscite la curiosité du public. En tirant avantage du succès de son mémoire et de la culture commerciale, Mirabeau devient une célébrité, insérant sa voix carcérale dans l'espace politique. Ainsi, la troisième partie retracera le parcours politique de Mirabeau, démontrant l'efficacité de la rhétorique de Mirabeau à émouvoir l'opinion publique, entraînant l'abolition des lettres de cachet. Par conséquent, en réhabilitant

l'influence de Mirabeau exercée sur la Révolution, cette thèse démontre la façon dont la rhétorique de la publicité se traduit en valeur fondatrice de la Révolution.

I. L'écriture de soi: Le genre des mémoires de prisonnier au XVIII^{ème} siècle:

Le XVIII^{ème} siècle oscille entre une aura de secret et l'émergence de la publicité qui s'efforce d'échapper à la censure et à déchiffrer les secrets d'État. Publié entre 1781 et 1788, *Le Tableau de Paris* de Louis-Sébastien Mercier dépeint les secrets de la prison d'État ainsi :

Qui sait ce qui s'est fait à la Bastille, ce qu'elle renferme, ce qu'elle a renfermé? Mais comment écrira-t-on l'histoire de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV, si l'on ne fait pas l'histoire de la Bastille ? Ce qu'il y a de plus intéressant, de plus curieux, de plus singulier, s'est passé dans ses murailles. La partie la plus intéressante de notre histoire nous sera donc à jamais cachée: rien ne transpire de ce gouffre, non plus que de l'abîme muet des tombeaux.²³

La Bastille, un petit château fortifié de tourettes autrefois, devient un symbole de la prison d'État et de l'injustice royale.²⁴ Dissimulé derrière les murailles épaisses, l'histoire de la Bastille ne filtre jamais à travers le gouffre des secrets et ne se dévoile pas aux yeux du public.

Contrairement à la notoriété de la Bastille, une autre prison moins connue - Vincennes - joue un rôle principal dans l'enfermement des prisonniers d'État. Par exemple, Mercier dépeint la condition carcérale de Vincennes ainsi : « Le tour de Vincennes renferme encore des prisonniers d'État, qui paraissent devoir y finir leurs tristes jours. Qui a pu calculer au juste les lettres de cachet délivrés sous les trois derniers règnes ? »²⁵

Mercier relève ainsi le fait que les prisonniers d'État sont détenus en vertu des lettres de cachet. Ces lettres, adressées au roi en vue d'obtenir un « ordre » restreignant la liberté d'un membre de famille, servent à emprisonner des nobles infidèles.²⁶ L'*Encyclopédie* les définit en

²³ Louis-Sébastien Mercier. ed. Jeffrey Kaplow. *Le Tableau de Paris*. (Paris: La Découverte.2012), 77

²⁴ The ARTFL Encyclopédie. "Bastille". <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/encyclopedia/1117/navigate/2/1012/>; Sur le symbolisme de la Bastille, voir Hans-Jürgen Lüsebrink et Rolf Reichardt, *The Bastille: A History of a Symbol of Despotism and Freedom*. (Durham: Duke University Press.1997), 4.

²⁵ Mercier, *Le Tableau de Paris*, 78.

²⁶ Farge et Foucault. *Le désordre des familles*, 9-10.

ces termes : « lettres émanées du souverain, signées de lui et contresignées d'un secrétaire d'état, écrites sur simple papier, et pliées de manière qu'on ne peut les lire sans rompre le cachet dont elles sont fermées. »²⁷ En ce sens, l'usage des lettres de cachet est un acte public cherchant à éliminer l'ennemi de l'autorité royale sans aucune forme de procès.²⁸ Dans la même optique, Mercier remarque que les lettres de cachet sont une « grâce » du roi conférée aux familles malheureuses : « Elle [lettre de cachet] est serviable pour tel individu, elle devient une grâce, elle l'enlève à la rigueur des lois, d'un tribunal qui, dans sa marche irréfugable, porterait un jugement plus terrible que celui de la captivité. »²⁹ En enlevant la rigueur « des lois » et « d'un tribunal », les lettres de cachet sont essentiellement une mesure extrajudiciaire afin de préserver l'honneur de la famille ou de maintenir l'ordre de la société.³⁰ Sans préciser ni les motifs de l'emprisonnement, ni la durée de la détention, les lettres de cachet demeurent obscures aux yeux du public.³¹

Par conséquent, les secrets des lettres de cachet suscitent la curiosité du public qui ne cesse de vouloir pénétrer son mythe. L'essor de la presse clandestine entraîne une transformation profonde de la visibilité des secrets d'État, notamment dans le dernier tiers du XVIIIe siècle.³² Par exemple, détenu en Vincennes de 8 Juin 1777 à 13 Décembre 1780, Mirabeau publiait son mémoire intitulé *Des Lettres de cachet et des Prisons d'État*, exposant pour la première fois son expérience carcérale. Écrit en 1778 et publié en 1782, le mémoire de Mirabeau scandalisa les

²⁷ The ARTFL Encyclopédie. "lettres de cachet" <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/encyclopedia1117/navigate/9/1930/>

²⁸ Farge et Foucault. *Le désordre des familles*, 9-10.

²⁹ Mercier, *Le Tableau de Paris*, 329.

³⁰ Sur le rôle de lettres de cachet, voir Strayer, *Lettres de cachet and social control in the Ancien Régime*, 4; Farge and Foucault. *Le désordre des familles*, 1-24

³¹ Farge et Foucault. *Le désordre des familles*, 9-10.

³² Berchtold, *Les prisons du roman*, 754.

lecteurs et devint un « best-seller » dans le marché du livre clandestin.³³ Pour apprécier son choix du genre des mémoires du prisonnier, ce partie cherche à définir le genre des mémoires de prisonnier en retraçant son origine et son évolution au fil des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle, éclaircissant son efficacité en terme de rhétorique.

Définition des mémoires de prisonnier

Le genre des mémoires de prisonnier se distingue par sa forme esthétique, son sujet sensible, ainsi que son rapport avec les lecteurs.³⁴ En soulignant le rapport entre « le discours narratif » et « l’incarcération », Jacques Berchtold définit les mémoires de prisonnier (1662-1756) comme un « discours carcéral », qui s’oriente vers le genre romanesque au lieu des textes produits dans les officines du pouvoir.³⁵ Considéré comme une représentation de la condition captive, les mémoires de prisonnier nous permettent de privilégier la tension entre le discours du « moi » et le séjour en prison. Pour lui, ce genre d’écrits prend tantôt la forme des mémoires autobiographiques, tantôt celle du récit impersonnel.³⁶ Ainsi, Berchtold s’efforce de mettre en évidence l’importance du thème de l’incarcération dans la formation du roman moderne.

Néanmoins, mon objectif diverge de celui de Berchtold. Au lieu de traiter des mémoires de prisonnier comme d’un genre romanesque, je cherche à examiner la manière dont le genre des mémoires permet aux écrivains clandestins, tel que Mirabeau, de mettre en plein jour les secrets

³³ L’édition originale des *Lettres de cachet* fut imprimé en 15000 copies, traduite en anglais en 1787, rééditée en 1820, et largement diffusée en dehors de la France. Sur la popularité du mémoire de Mirabeau, voir Claude Quétel, *Une Légende Noire: Les Lettres de Cachet*. (Paris: Perrin. 2011), 326-331; Robert Darnton, *The Forbidden Best-sellers of Pre-Revolutionary France*, (New York: Norton, 1996), 32-37; Jeffrey Freedman, “The Dangers within: Fears of Imprisonment in Enlightenment France”, *Modern Intellectual History* 14.no.2.(2017):361.

³⁴ Berchtold, *Les prisons du roman*,751

³⁵ Ibid.

³⁶ Ibid.

d'État, contrebalançant le pouvoir abusif dans le système judiciaire. Ainsi, je vise à définir les mémoires de prisonnier publiés entre 1780-1787 par leurs objectifs, leur rapport avec les lecteurs, de même que la solidarité étroite entre la voix du « moi » et le séjour en prison.

Le mémoire de prisonnier est, par essence, un genre subversif et réactif. Face à l'emprisonnement arbitraire, les prisonniers décident de publier leurs mémoires afin de réagir contre les prérogatives royales. Par exemple, Mirabeau exprime son objectif ainsi : « j'entreprends de parler des emprisonnements arbitraires et des prisons d'État. »³⁷ Il faut remarquer que l'expression « emprisonnements arbitraires » implique une double dimension : d'abord, elle renvoie aux secrets de la prison d'État qui se cachent derrière l'administration de la police ; ensuite, elle lie les « prisons d'État » aux « lettres des cachet », mettant en évidence l'abus du pouvoir de l'autorité royale. Ainsi, le dévoilement de son expérience carcérale se métamorphose en une critique du système judiciaire.

Par conséquent, la voix du « moi » renforce l'authenticité de l'expérience carcérale dévoilée dans les mémoires. Les protagonistes - le « moi » carcéral - étaient soit les nobles indignes de leur rang en déshonorant leurs familles, comme Mirabeau, soit les contestataires qui éparpillaient les mauvais discours et menaçaient la sécurité du roi.³⁸ En juxtaposant l'atrocité de la prison et le « moi » sensible, les mémoires de prisonnier démontrent que la condition carcérale enfante un éclatement de la conscience du « moi » avide de liberté. Ainsi, une solidarité étroite entre le séjour en prison et l'écriture des prisonniers se manifestent et s'accroît lors du dernier tiers du XVIIIe siècle.³⁹

³⁷ Honoré Gabriel Riqueti, comte de Mirabeau, *Des Lettres de cachet et des prisons d'État*, 1782. x.

³⁸ Berchtold, *Les prisons du roman*, 18-20

³⁹ Ibid.

Origine des mémoires de prisonnier

D'après Berchtold, *La Vraie Histoire comique de Francion* (1623) de Charles Sorel est un des premiers romans qui décrit le séjour en prison.⁴⁰ Il s'agit d'un gentilhomme français, Francion, qui narre ses aventures exotiques et sa quête du grand amour. Chez Sorel, la représentation de l'incarcération et du libertinage sont indissociables l'une de l'autre. La libération des mœurs, pour Berchtold, est emblématique de la remise en cause du statut d'exclusivité sous la forme des pratiques sexuelles.⁴¹ Sorel dépeint la prison en tant qu'envers, où un élan d'affranchissement apparaît peu à peu dans la psychologie de Francion. En produisant le discours d'un libertin enfermé en prison, Sorel met en valeur l'attitude subversive des prisonniers. Outre ce discours sur la prison, *La Vraie Histoire comique de Francion* est marquée par une répudiation nette de l'idéologie chrétienne. Contrairement à la perception à l'époque pré-moderne selon laquelle le séjour en prison est considéré comme le temps du repentir, le récit de Sorel est plutôt une critique du système de la prison, célébrant un « moi » subversif.⁴²

Evolution du genre des mémoires de prisonnier

Le XVIII^{ème} siècle témoigne de la façon dont le genre des mémoires du prisonnier brouille la distinction entre l'histoire et la fiction.⁴³ Par exemple, Berchtold énumère plusieurs pseudo-Mémoires, tels que ceux de Gatien de Courtilz de Sandras. Sous la plume de Courtilz de Sandras, le séjour injustifié à la Bastille est non seulement cruel et immoral, mais il incite aussi à

⁴⁰ Ibid.,314.

⁴¹ Ibid.,313-325.

⁴² Ibid.

⁴³ Ibid., 749.

désespérer du pouvoir arbitraire et de l'autorité monarchique.⁴⁴ En outre, en dramatisant son emprisonnement, les mémoires de Courtilz de Sandras apparaissent de plus en plus croyables, évoluant ainsi vers le réalisme. Toutefois, il faut souligner que le réalisme de Courtilz de Sandras est toujours subordonné à certaines qualités fictives.⁴⁵ À cet égard, en dépit de ses effets de réalisme, les mémoires de Courtilz se caractérisent par l'ambiguïté entre vérité et fiction.

En confondant vérité et vraisemblance, la voix des prisonniers nourrit la curiosité du public. En adoptant la voix du « je », les auteurs des mémoires provoquent des polémiques au sujet des secrets de la prison. En s'affranchissant des contraintes des conventions littéraires et des dogmatismes idéologiques, des auteurs iconoclastes tels que Charles Sorel et Cyrano de Bergerac montrent leur volonté de s'exprimer et de revendiquer leur liberté à travers leurs mémoires.⁴⁶ De plus, d'autres romans populaires au XVIII^{ème} siècle, tels que *Candide* de Voltaire (1759) et *Jacques Le Fataliste* de Denis Diderot (rédigé dans les années 1765–1780, publié en 1796), abordent l'injustice au sein de la prison, attestant l'inquiétude de l'emprisonnement arbitraire.⁴⁷ Ainsi, on constate que le récit de l'emprisonnement n'est pas infailliblement lié à une problématique morale. En revanche, le thème du repentir disparaît peu à peu avec un épanouissement de la conscience de l'individu vis-à-vis de l'oppression monarchique. Quoique la réflexion sur l'ordre judiciaire soit demeurée secondaire et embryonnaire, le XVIII^{ème} siècle témoigne de déjà quelques signes de critique du système judiciaire.

Par conséquent, le mémoire de prisonnier s'opère à travers une désacralisation de la lecture, qui remet en cause l'emprisonnement arbitraire. Le dernier tiers du XVIII^{ème} siècle voit un essor

⁴⁴ Ibid., 749.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Ibid., 747-752.

⁴⁷ Ibid.

des mémoires de prisonnier sur le marché du livre clandestin.⁴⁸ Par rapport au genre romanesque de la première moitié du XVIII^{ème} siècle, les thèmes centraux, tels que l'assujettissement du prisonnier au geôlier et la condition sordide de la prison, réapparaissent dans les mémoires de prisonnier.⁴⁹ De plus, en dévoilant l'expérience carcérale, les mémoires de prisonnier mettent en évidence à quel point le genre des mémoires est lié à une réflexion menée sur le système judiciaire. À cet égard, la popularité des mémoires de prisonnier dans le dernier tiers du XVIII^{ème} siècle atteste non seulement l'inquiétude omniprésente de l'emprisonnement arbitraire, mais également l'insoumission des auteurs représentés comme des victimes au lieu de criminels d'État.

Le pacte de lecture des mémoires de prisonnier

Un mémoire de prisonnier est, essentiellement, une écriture de soi carcéral qui cherche à toucher les lecteurs. Selon Philippe Lejeune, le genre des mémoires de prisonnier se distingue d'autres formes littéraires en vogue du XVIII^{ème} siècle, car il produit « un pacte autobiographique » qui lie l'auteur et ses lecteurs. En adoptant la voix de la première personne dans le récit, l'auteur des mémoires renvoie à une personne réelle, socialement responsable, et capable de produire un discours destiné au public.⁵⁰ À cet égard, l'identité de l'auteur est instantanément perçue et acceptée par les lecteurs comme un fait, ce qui renforce la crédibilité

⁴⁸ Sur la censure des mémoires des prisonniers, tels que les *Mémoires sur la Bastille* (1783) de Simon-Nicolas-Henri Linguet, ainsi que l'*Histoire d'une détention de trente-neuf ans dans les prisons d'État, écrite par le prisonnier lui-même* (1787) d'Henri Masers de Latude, voir Robert Darnton. *The Devil in the Holy Water or the Art of Slander from Louis XIV to Napoleon*. (Philadelphia, Univ. of Pennsylvania Press, 2010), 22 ; Darnton, *The Forbidden Best-Sellers of Pre-Revolutionary France*. (New York: Norton, 1996), 31-37 ; Darnton, *Censors at Work: How States Shaped Literature*. (New York: Norton, 2014), 61.

⁴⁹ Berchtold, *Les Prisons du roman*, 750.

⁵⁰ Lejeune, *On Autobiography*, 11-17.

des mémoires.⁵¹ De même, le « pacte autobiographique » permet à l’auteur de révéler sa vie intime ; et les lecteurs, à leur tour, entrevoient les secrets dissimulés au très fonds de l’auteur. Le genre des mémoires permet aux auteurs de dépeindre une âme humaine, isolée du monde, piégée dans la cellule de prison et victime du pouvoir arbitraire. Par conséquent, en exposant la vie privée aux yeux du public, l’auteur crée un sentiment d’intimité, cherchant à émouvoir ses lecteurs.

Ainsi, le genre des mémoires promet aux auteurs de détailler et d’attester la vérité de leur expérience carcérale. A titre d’exemple, Mirabeau affirme l’authenticité de son texte ainsi : « Je ne rapporterai aucune anecdote qui pourrait compromettre ceux dont je les tiens, ou qu’il me serait impossible d’appuyer de preuves. Je dirai en général qu’on fait passer pour turbulent, ou même pour fol, plus d’un prisonnier plein de raison. »⁵² Ici, le « je » renvoie à Mirabeau et s’adresse directement au public. En soulignant les « preuves » qu’il fournit aux lecteurs, Mirabeau emploie son expérience carcérale en vue d’éclairer la condition « générale » de la prison. À cet égard, Mirabeau place non seulement les lecteurs dans une position de voyeur apercevant les secrets de la prison d’État, mais les encourage à assumer le rôle de témoin et de juge en lisant cette « vérité ».

Ainsi, le genre des mémoires offre un espace de liberté clandestin, où les auteurs l’utilisent comme un espace pour débattre d’idées, ou bien un mode de communication avec le public.⁵³ En effet, l’historienne Mona Ozouf divise l’opinion publique en deux camps: d’une part, elle renvoie

⁵¹ Ibid.

⁵² Mirabeau, *Des lettres de cachet*, 30.

⁵³ Berchtold, *Les prisons du roman*, 1

à celle des gens de lettres qui adoptent un rôle d'arbitrage ⁵⁴ ; d'autre part, il s'agit des pratiques parlementaires, où les remontrances deviennent l'arme des Parlements contre les secrets d'État.⁵⁵ L'opinion publique devient ainsi un imaginaire de l'autorité, un tribunal impersonnel et anonyme.⁵⁶ À titre d'exemple, en augmentant la pression de l'opinion publique sur le Conseil du roi et les parlements, Voltaire réhabilitait l'innocence de Jean Calas, un Protestant reconnu coupable du meurtre de son fils, torturé et condamné à mort.⁵⁷ Par conséquent, à la veille de la Révolution, l'opinion publique n'est plus une fiction mais une force irrésistible dans le domaine politique.⁵⁸

Conscient de l'influence du public, les auteurs des mémoires visent à rallier, à informer et à convaincre l'opinion publique.⁵⁹ En fusionnant la raison et la sensibilité - qui caractérisent les Lumières - les mémoires de prisonnier incarne un épanouissement de l'individualisme contre l'autorité monarchique, transformant le public des sujets du roi en êtres indépendants capables d'opiner. À travers la lecture critique du texte, les lecteurs parvient à développer une opinion personnelle et à l'appliquer à la politique. Par conséquent, l'acte de la lecture est transformé : ce n'est plus une forme d'obéissance au roi, elle comprend au contraire un espace où le lecteur peut exercer son esprit critique, passer en jugement les secrets d'État et intervenir dans le débat

⁵⁴ Mona Ozouf, "Le concept d'opinion publique au XVIIIe siècle", dans Keith Michael Baker, *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*. (Oxford ; New York: Pergamon Press, 1987.) 422.

⁵⁵ Ozouf, "Le concept d'opinion publique au XVIIIe siècle", 423

⁵⁶ Ibid., 424.

⁵⁷ Jean-Marie Goulemot, Didier Masseur, and Jean-Jacques Tatin-Gourier. *Vocabulaire de La Littérature Du XVIIIe Siècle*. (Paris: Minerve, 1996). 149; Sur la campagne de Voltaire et la réhabilitation de Jean Calas, voir Maestro, *Cesare Beccaria*, 19.

⁵⁸ Goulemot, Masseur, et Tatin-Gourier. *Vocabulaire de La Littérature Du XVIIIe Siècle*. 149

⁵⁹ Ibid., 8

politique. En ce sens, les mémoires des prisonniers fournissent aux lecteurs un lieu de critique de l'autorité monarchique.

En retraçant l'origine et l'évolution des mémoires de prisonnier, on constate une chassé-croisé entre la clandestinité de l'État - la prison d'État et des lettres de cachet - et celle de la presse. Le genre des mémoires permet aux auteurs de construire un espace intime qui facilite la publicité des secrets d'État et la communication avec le public. Les lecteurs, à leur tour, peuvent se renseigner sur la condition de la prison et l'usage des lettres de cachet, se former des jugements personnels, et contribuer à la réforme pénale. Indissociable de la désacralisation et de la promotion de l'individu des Lumières caractérisant le siècle, le mémoire de Mirabeau sert d'un site de la révélation des secrets de la monarchie. Grâce au pacte de lecture établie par le genre des mémoires, Mirabeau assume un rôle d'autorité, affirmant que la publicité remédie aux maux d'une monarchie rongée par sa clandestinité.⁶⁰ Ainsi, dans le partie suivant, nous allons nous pencher sur la manière dont Mirabeau subvertit le pouvoir royal à travers le dévoilement de son emprisonnement à Vincennes, en galvanisant le public.

⁶⁰ Goulemot, Masseau, et Tatin-Gourier. *Vocabulaire de La Littérature Du XVIIIe Siècle*,425.

II. Rompre le silence de la prison d'État: la rhétorique du « moi » carcéral

Mirabeau peint la condition du Donjon de Vincennes ainsi: « un prisonnier se conduit mal ou mécontente le commandant: il est mis au cachot; punition fréquemment infligée. »⁶¹ En employant l'expression « un prisonnier » à la place de la première personne « je », Mirabeau vise à exposer la condition générale de la prison à travers son expérience carcérale, transmettant un sentiment d'objectivité. De plus, en mettant l'accent sur la « punition » infligée au prisonnier, Mirabeau relève l'abus du pouvoir au sein de la prison d'État, détruisant l'éthos de la police en tant que sujets corrompus. Ainsi, face à la tyrannie omniprésente du commandant, Mirabeau montre qu'un individu est réduit à un sujet carcéral. En dramatisant l'affrontement entre le prisonnier d'État et la machine policière, Mirabeau cherche à détruire l'image de la police et à établir son propre éthos - un « moi » carcéral - qui résiste au pouvoir abusif, avide de liberté.

Par conséquent, la parution des mémoires de Mirabeau signifie que la voix du prisonnier entre dans le domaine public, rompant ce silence inadmissible. Pour illustrer l'efficacité de la rhétorique du « moi » carcéral, je montrerai d'abord la manière dont Mirabeau expose la condition de la prison à travers le dévoilement du sujet carcéral. Puis j'examinerai à quel point l'acte de l'écriture transforme le sujet carcéral en un « moi » carcéral, qui prend conscience de son assujettissement aveugle et revendique sa liberté. En retraçant le passage du sujet carcéral au « moi » carcéral, je montrerai que le mémoire de Mirabeau se sert de la rhétorique, émouvant, agitant, et même entraînant les lecteurs contre les secrets d'État. Ainsi, l'écriture du « moi » carcéral joue un rôle très important dans la publicité des secrets d'État et dans l'émergence d'une opinion publique. L'autorité royale, incarnée dans la police, s'est peu à peu effritée.

⁶¹ Mirabeau, *Des lettres de cachet*, 25.

Le silence dans les prisons d'État

À travers le récit de Mirabeau, les secrets du donjon de Vincennes demeurent dans un silence indéchiffrable. Mirabeau commence son œuvre par une quête de vérité: « Comment démêler alors la vérité? Eh bien! ce sont des *faits précis* que je vais articuler. »⁶² Articuler les « faits précis » - son expérience carcérale - le conduit à déchirer le silence, à élucider la « vérité », et à frapper les regards du public. En exposant la condition de Vincennes, Mirabeau se lamente ainsi :

On les a chargés de la nourriture des prisonniers, sans doute, parce qu'ils [les geôliers] ont persuadé que c'était une chose nécessaire, et que se prévalant de ces deux mots : Le SECRET : LA SURETÉ ; (mot si énergique qu'ils imposent silence à la raison et à l'humanité) ils ont déclaré qu'ils ne pouvaient répondre qu'à cette condition de leurs prisonniers, qui d'ailleurs ne seraient pas vexés par un cantinier avide.⁶³

Par cette phrase, Mirabeau révèle que le silence de la prison - « le SECRET » - étouffe la raison et l'humanité. Assujetti au régime de la prison, le prisonnier est réduit à un état subordonné du sujet carcéral au nom de la « SÛRETÉ ». Ainsi, en pervertissant les devoirs des geôliers, Mirabeau remet en question les motifs des prisons d'État.

Par conséquent, l'intérêt de Mirabeau consiste d'abord à révéler le régime du donjon de Vincennes. Dans le chapitre premier intitulé « *Observations préliminaires. Traitement pécuniaire du commandant au donjon de Vincennes. Pensions et nourriture des prisonniers* », Mirabeau détaille le traitement pécuniaire du commandant au Vincennes : « la nourriture de chaque prisonnier ne monte point à ce compte à plus de quarante-cinq sols par jour »⁶⁴. En effet, le

⁶² Mirabeau, *Des lettres de cachet*, 25.

⁶³ Ibid., 11.

⁶⁴ Ibid., 13.

salaire journalier moyen d'un ouvrier passe de 25 à 30 sols sous l'Ancien Régime.⁶⁵ Par conséquent, un compte de « quarante-cinq sols par jour » de la nourriture assure suffisamment le bien-être des prisonniers. Toutefois, Mirabeau expose le dérèglement financier de la nourriture, exprimant ainsi : « Tous les alimens qu'on y donne sont horriblement dégoûtans, et par cela même mal-sains. Outre une éternelle monotonie, nécessaire par le dérangement pécunaire, en ce que le bonheur est le seul qui fournisse à crédit, l'accommodage est excessivement mauvais, autant par la qualité de la viande que par la négligence du cuisinier. »⁶⁶ Par cette expression, Mirabeau attribue la raison de la dégradation physique à la nourriture malsaine et désagréable, ce qui rend la durée de l'emprisonnement insoutenable. Ainsi, Mirabeau met le secret du régime sur la lèvres du sujet carcéral, évoquant l'image grotesque de la prison.

Outre la saleté de la nourriture, Mirabeau révèle que le régime alimentaire est peu raisonnable. En démasquant les heures du repas, Mirabeau condamne la condition de la prison ainsi :

[L]a plupart du tems ils [les prisonniers] trouvent d'horribles saleté dans leurs plats. Ils dînent à onze heures du matin, et soupent à cinq heures du soir. Cet ordre ridicule et pernicieux, puisqu'il laisse dix-huit heures entre deux repas, et cinq seulement entre deux autres, fait que la viande est rarement cuite à dîner, (car le cuisinier se leverait-il le matin pour des *prisonniers*?) et qu'elle est toujours racornie le soir, parce que le rôti se fait avec celui du commandant, afin d'éviter d'allumer deux feux.⁶⁷

⁶⁵ D'après le *Dictionnaire de l'Académie française* (1762), un « sol » est un monnaie de compte, la vingtième partie de la livre, valant douze deniers. <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/publicdicos/query?report=bibliography&head=sou&start=0&end=0>; En 1789, le salaire journalier moyen d'un ouvrier pass de 25 à 30 sols en 1789. Sur les monnaies français sous l'Ancien Régime, voir <http://www.histoire-france-web.fr/Documents/Monnaies.htm>.

⁶⁶ Mirabeau, *Des lettres de cachet*, 15.

⁶⁷ Ibid., 16 ; En effet, le mot « dîner » se dit « déjeuner », ainsi que « souper » se dit « dîner ». Sur l'évolution sémantique de ces termes, voir Dictionnaires d'autrefois, « dîner » « souper », <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/publicdicos/query?report=bibliography&head=d%C3%A9ner>

En adoptant les pronoms « ils » au lieu de « je » pour représenter le régime alimentaire, Mirabeau dépeint la souffrance éprouvée chez tous les prisonniers. De plus, Mirabeau souligne l'intervalle entre les heures du repas - « onze heures du matin » et « cinq heures du soir » - pour démontrer que le repas, peut-être le seul moment qui promet quelque plaisir des prisonniers, devient un supplice. Condamnés à l'état de malade sans périr et subjugués au commandant, les prisonniers gémissent de la sécheresse de la viande et de leur faim, dramatisant le vice de ce régime pernicieux. Ainsi, en dénonçant l'atrocité du régime alimentaire à travers sa propre expérience, Mirabeau montre que les prisonniers sont les victimes des secrets d'État.

Néanmoins, les secrets de la prison d'État repose non seulement sur son régime insoutenable, mais aussi sur sa structure. Dans le Chapitre III intitulé « *Administration intérieure du donjon de Vincennes. Arrivée: chambres : lecteurs : promenades : visites du commandant : précautions à la sortie des prisonniers* », Mirabeau révèle la structure intérieure du donjon de Vincennes. Il observe ainsi: « Suit une enceinte formée d'une seule entrée que défendent deux sentinelles et de trois portes. »⁶⁸ Telle est la fermeture de la prison d'État. Au-delà d'une « seule entrée » et des «trois portes», Mirabeau souligne l'univers clandestin où les prisonniers vivent en silence, se perdant dans la déchéance. Ensuite, Mirabeau dévoile les rôles du « porte-clefs » et du « sergent de garde » dans l'administration de la prison : « Celle qui communique au château ne peut s'ouvrir ni du dedans indépendamment du dehors, ni du dehors indépendamment du dedans. Il faut qu'un porte-clefs et le sergent de garde y concourent tous deux. »⁶⁹ Ici Mirabeau expose la rigidité de l'administration de la prison. Cette technique administrative prive la liberté des

⁶⁸ Mirabeau, *Des lettres de cachet*, 43

⁶⁹ Ibid.

prisonniers, qui signifie l'omniprésence du pouvoir étatique. À travers le dévoilement de la structure de Vincennes, Mirabeau illustre le niveau auquel la prison d'État est hostile à la liberté individuelle.

Par conséquent, le silence de la prison prend la forme de l'isolement. Le donjon de Vincennes, dont « les murs ont seize pieds d'épaisseur, et les voûtes plus de trente pieds de hauteur », sépare inéluctablement le prisonnier de sa famille.⁷⁰ Mirabeau le décrit ainsi : « Quant aux prisonniers de famille, de bonne-foi, où est l'importance d'un secret si profond qu'il faille tout leur refuser et presque les étouffer dans leurs cachots, de peur que leur existence ne soit connue? »⁷¹ Ici Mirabeau suggère que la prison d'État brise le lien familial, anéantissant l'« existence » humaine. Étouffé par l'épaisseur des murs et le régime pernicieux, le prisonnier est piégé dans son cachot, privé du contact avec le monde entier et réduit au néant. Ainsi, Mirabeau évoque l'affrontement entre l'intérêt de la famille de prisonnier et celui de l'État, exposant la « peur » de la police pour révéler l'existence des prisonniers. En déchirant le voile de Vincennes, Mirabeau suggère que les secrets d'État prouvent le vice de la constitution de la prison, remettant en cause le motif de l'enfermement des prisonniers.

Ainsi, Mirabeau transforme l'expérience d'un sujet carcéral en une critique de la machine policière. Indigné, Mirabeau lance une attaque véhémement contre le commandant, M. de Rougemont. À titre d'exemple, Mirabeau révèle l'inspection des livres destinés au prisonnier ainsi : « M. de Rougemont l'inspecte feuille à feuille, quoique le porte-clefs ait déjà fait ou dû faire cet examen; et ce n'est qu'après cette double inquisition, réelle ou feinte, que le second

⁷⁰Mirabeau, *Des lettres de cachet*, 43

⁷¹ Ibid.

volume est délivré. »⁷² En soulignant l'acharnement du commandant dans cette « double inquisition », Mirabeau expose le dépouillement du contenu du livre. Même les « instruments de musique », « l'étui de mathématique », les « pinceaux », et les « couleurs », sont strictement réglés par la police.⁷³ À cet égard, la censure de la police est symptomatique de l'abus du pouvoir au sein de la prison. Par conséquent, en dénonçant la rigueur excessive du règlement de la police, Mirabeau démontre que la privation du droit de lire enfreint la liberté individuelle.

La rhétorique du « moi » carcéral

À travers le dévoilement du sujet carcéral, Mirabeau rompt le silence du Vincennes, exposant le vice de la prison d'État. Par conséquent, l'acte de l'écriture facilite la publicité des secrets d'État, transformant le sujet carcéral en un « moi » carcéral revendiquant sa liberté et son autonomie. En adoptant la voix du « je », Mirabeau relève ainsi son objectif dans « *Objet et Plan de cet Ouvrage* » :

Je prouverai que la prérogative royale par laquelle un citoyen peut être détenu prisonnier, en vertu d'une lettre close et sans aucune forme judiciaire, est une violence contraire à notre droit public et réprouvée par nos loix...elle n'en serait pas moins illégitime et odieuse, parce qu'elle répugne au droit naturel, parce que les détentions arbitraires sont destructives de toute liberté, et que la liberté est le droit inaliénable de tous les hommes.⁷⁴

En démasquant l'usage arbitraire des lettres de cachet, Mirabeau établit son éthos pour revendiquer le « droit public », le « droit naturel » et la « liberté ». Il faut souligner que le « moi » carcéral de Mirabeau implique deux dimensions : d'abord, il signifie une rupture avec

⁷²Mirabeau, *Des lettres de cachet*, 51

⁷³Ibid.

⁷⁴Ibid., x.

l'ancien modèle de « soi » en tant que sujet obéissant du roi ; ensuite, en attaquant « la prérogative royale », il unifie deux orientations des Lumières au tournant du XVIII^{ème} siècle - la sensibilité et la raison - afin de toucher et d'instruire les lecteurs. En alertant le public sur le secret des lettres de cachet, le « moi » carcéral prend la forme de l'humanité universelle - « le droit inaliénable de tous les hommes » -et se transforme en une critique du système judiciaire.

Pour rallier l'opinion publique contre les lettres de cachet, le « moi » carcéral expose la misère éprouvée par les prisonniers, suscitant la pitié chez le public. A titre d'exemple, il souligne la sensibilité du « moi » carcéral ainsi : « Le prisonnier reste des mois entiers au cachot, y mange du pain arrosé de ses larmes, et peut penser avec justice que si sa pension était moins forte, il serait moins long-tems dans cet affreux séjour qu'on peut appeler *le cachot de la faim*. »⁷⁵ Ici Mirabeau accuse l'administration pénitentiaire de profiter de la misère du prisonnier. En soulignant l'écart entre la pension reçue pour le prisonnier et le coût réel d'un régime frugal, Mirabeau révèle une source d'arbitraire - la corruption de la police qui garde prisonnier uniquement pour un motif financier. Par cette expression, Mirabeau dramatise la faim du prisonnier, suggérant qu'il est condamné à une détention affreuse, dépouillé de sa liberté et de sa dignité. Ainsi, en évoquant l'image du « cachot de la faim », Mirabeau montre que le prisonnier se plonge dans une désespérance perpétuelle, inspirant l'indignation du public. En ce sens, les « larmes » du prisonnier servent non seulement à démasquer le chagrin de l'enfermement, mais sont aussi destinées à émouvoir et à agiter le public, provoquant leur compassion.

Outre le dévoilement de la misère des prisonniers, le « moi » carcéral révèle le vice dans l'administration de la police, frappant l'imagination du public. En juxtaposant la servitude du

⁷⁵ Mirabeau, *Des lettres de cachet*, 25.

prisonnier et l'autorité tyrannique de la police, Mirabeau affirme ainsi : « tout est déterminé par l'exact commandant. »⁷⁶ Le mot « tout » englobe toutes les formes de la liberté du prisonnier, y compris l'usage d'un miroir. Mirabeau le décrit en ces termes :

Un prisonnier demande un miroir. --- CE N'EST PAS LA REGLE. -- Mais fait-on des brèches, enfonce-t-on des portes avec un miroir? --- Non, mais on correspond. ---Avec qui? Comment? Ma fenêtre est bouchée par une trémie : son épaisseur est telle que je ne pourrais point atteindre au bord de cette lucarne, quand il n'y aurait pas de triples barreaux. Quel jeu d'optique voulez-vous que je tente? --- Ce n'est pas la règle. --- Comment me peigner? --- À tâtons. Le vue de votre visage pourrait vous inquiéter: on se frappe l'imagination : on se croit changé. --Est-ce donc que je ne me sens pas? Et si je veux me voir, un bassin d'eau ne sera-il pas l'office d'un miroir? --- CE N'EST PAS LA REGLE : JE NE TRAHIRAI PAS MON DEVOIR.⁷⁷

Ici Mirabeau ridiculise la machine policière. En dévoilant le dialogue entre le « prisonnier » et M. de Rougement, Mirabeau dénonce la mauvaise foi de la police. La parole de la police implique deux dimensions: d'abord, en soulignant que la vue du visage suscitant l'inquiétude des prisonniers, le commandant suggère la dégradation physique du prisonnier et son risque de suicide ; ensuite, en mettant l'accent sur la « REGLE » et le « DEVOIR », la parole de la police reflète la rigidité et l'imbécilité bureaucratique. À cet égard, en se regardant dans le miroir, le prisonnier reconnaît non seulement la déchéance de son visage, mais aussi la vérité de la prison : elle déshumanise l'individu au nom de la « REGLE » et du « DEVOIR ». En un sens, le mémoire de Mirabeau est le miroir interdit.

En dévoilant la mauvaise foi de la police, Mirabeau légitime l'insoumission du « moi » carcéral. D'un côté, Mirabeau remet en question le devoir de la police, détruisant son éthos en

⁷⁶ Mirabeau, *Des lettres de cachet*, 53

⁷⁷ *Ibid.*, 60.

dépeignant ses agents comme sujets corrompus. En soulignant le rejet du miroir de la part de la police, Mirabeau suggère que « la vue du visage » - la chance pour le prisonnier de se reconnaître lui-même et de revendiquer son individualité - menace l'intérêt de la police. D'autre côté, en mettant en œuvre la négociation entre le « prisonnier » et le commandant, Mirabeau établit son éthos digne, raisonnable et libre. Par conséquent, Mirabeau assaille l'éthos de la police et renforce aussi celui du « moi » carcéral à la fois. En déchirant le mensonge demeurant au sein de la prison, le « moi » carcéral sert d'une critique du pouvoir abusif, galvanisant les lecteurs.

Pour restreindre le pouvoir abusif, le « moi » carcéral réclame le droit de faire appel au juge en ces termes : « Le prisonnier demande du papier à lettre ». ⁷⁸ Le commandant, toutefois, avertit le prisonnier que « papier est une arme redoutable que ses mains seules doivent manier pour en émousser la pointe. » ⁷⁹ À cet égard, la confiscation des lettres des prisonniers freine leur lien avec le monde extérieur. Dans la même optique, le « moi » carcéral dévoile la futilité des efforts des prisonniers pour faire appel à la justice:

Le commandant oublie ou n'oublie pas sa parole; mais les délais ne finissent point, soit qu'il les affecte pour faire parade de son autorité, (manie qui se retrouve à tous les pas dans sa conduite,) soit qu'il ait une répugnance réelle, (à la vérité très bien-fondée,) à livrer aux prisonniers des moyens de se plaindre... En vain l'infortuné qui attache peut-être à sa lettre l'espoir de son salut, qui s'est efforcé d'attendrir son spectateur, son juge, son parent ou le ministre, la personne enfin à laquelle il écrit; en vain il gémit. ⁸⁰

⁷⁸ Mirabeau, *Des lettres de cachet*, 34.

⁷⁹ Ibid., 35

⁸⁰ Ibid.

En exposant la réticence du commandant à transmettre les plaintes des prisonniers, Mirabeau montre que la police limite leur liberté d'atteindre le monde extérieur - « son spectateur », « son juge », « son parent ou le ministre ». Ainsi, en révélant la censure imposée aux écritures des prisonniers, le « moi » carcéral dévoile le manque de témoignage et de juge au sein de la prison d'État, évoquant l'horreur de l'enfermement chez les lecteurs.

En effet, le « moi » carcéral évoque non seulement l'horreur du public, mais applique également la raison des Lumières à dénoncer l'emprisonnement arbitraire, notamment celle de Cesare Beccaria. Par exemple, Mirabeau attaque la durée et l'incertitude de sa détention en citant la pensée de Beccaria:

L'âme résiste mieux à la violence et aux maux les plus extrêmes qui ne sont que passagers, qu'au tems et à la continuité de l'ennui, parce que dans le premier cas elle peut, en se rassemblant, pour ainsi dire, toute en elle-même repousser la douleur qui l'assailit, et dans le second, tout son ressort ne suffit pas pour résister à des maux dont l'action est longue et continue.⁸¹

Cette citation est extraite du *Des délits et des peines* de Beccaria, Chapitre XXVIII intitulé « *De la peine de mort* » Beccaria propose de substituer la peine de mort à la détention perpétuelle, suggérant ainsi :

Notre âme supporte à la rigueur la violence et les douleurs extrêmes mais passagères en ramassant sur un seul moment sa force de résistance, tandis que sa vigueur et son élasticité mêmes ne peuvent à la longue endurer des tourments incessants.⁸²

Selon Beccaria, la durée de la punition engendre une influence plus grande sur l'âme du prisonnier. Ainsi, en renforçant l'association entre le châtement et le crime commis dans

⁸¹ Mirabeau, *Des lettres de cachet*, 49.

⁸² Cesare Beccaria. *Des délits et des peines*. (Paris: Flammarion, 2017) ,130.

l'impression du prisonnier, la détention perpétuelle parvient à dissuader les criminels. Toutefois, Mirabeau exploite l'argument de Beccaria afin de dénoncer l'emprisonnement arbitraire. Il l'exprime en ces termes : « mais un malheur vague ouvre un champ sans bornes aux égaremens de la douleur, qu'aggrave en quelque sorte l'espoir, en nous empêchant de nous en affranchir: l'incertitude tourmente et déchire sans relâche, et la solitude et l'ennui enveniment la blessure. »⁸³ En déplorant l'incertitude de la détention, Mirabeau souligne la « solitude » et l'« ennui » qui perpétuent et aggravent la misère du prisonnier. Ainsi, en citant l'argument de Beccaria, le « moi » carcéral de Mirabeau se sert de la rhétorique pour mobiliser l'opinion publique contre la prison d'État.

Par conséquent, le « moi » carcéral signifie un éclatement d'une nouvelle perception de l'individu opposé à l'autorité royale. Amalgame des valeurs des Lumières - la sensibilité et la raison - le « moi » carcéral brise le silence de la prison d'État, encourageant les lecteurs à se transformer en critiques du système judiciaire. À cet égard, le « moi » carcéral, sous la plume de Mirabeau, implique une rupture radicale avec l'ancien modèle du « soi » comme sujet fidèle du roi. En dramatisant l'affrontement entre le police et le prisonnier d'État, Mirabeau ruine l'image de la police et à renforce son propre éthos, sensible, raisonnable, avide de liberté.

D'un cas particulier à une cause nationale : une réflexion sur la condition humaine

Une critique de la machine policière, le « moi » carcéral élabore aussi une réflexion sur la condition humaine. En soulignant la « sensibilité » du prisonnier, Mirabeau l'affirme ainsi :

Séparé de mes amis, privé de livres, de correspondances, de tranquillité, de liberté, de santé, de tout, excepté de loisir et de sensibilité; on ne saurait être embarrassé de plus d'entraves; mais libre ou non, je réclamerai, jusqu'à mon

⁸³ Mirabeau, *Des lettres de cachet*, 49.

dernier soupir, les droits de l'espèce humaine. Eh! quel moment plus propre à combattre le despotisme que celui où l'on gémit sous ses liens?⁸⁴

Par cette phrase, Mirabeau suggère que la prison d'État brise le lien du prisonnier avec la société - « séparé de mes amis, privé de livres, de correspondances », menaçant l'existence humaine en tant qu'être social. De plus, Mirabeau emploie le « moi » carcéral pour exposer la condition humaine de la prison d'État, s'exprimant en ces termes :

Hélas! les momens les plus cruels de la vie ne comptent pas moins pour la durée de leur existence que les plus doux. Ces heures si tristes où le chagrin dévore, où l'ennui consume, remplissent les conditions qui sont accordées par la nature; et elles paraissent infiniment plus longues. Déplorable condition humaine!⁸⁵

Ici le « moi » carcéral dénonce la durée infinie de l'emprisonnement. En dramatisant la « solitude » et « l'ennui » qui perpétuent le tourment du prisonnier, Mirabeau montre que le dévoilement de la prison d'État devient une réflexion sur la condition humaine. En ce sens, le « moi » carcéral prend la forme de l'humanité, transformant son expérience privée à une cause nationale.⁸⁶

Par conséquent, limiter l'autorité de l'État est au cœur de la réforme pénale proposée par Mirabeau. Comme il le proclame, « un prisonnier peut être à la fois bien nourri et bien gardé. Un prisonnier ne doit point être impunément calomnié et arbitrairement puni. »⁸⁷ En critiquant la diffamation des prisonniers et l'emprisonnement arbitraire, Mirabeau demande la transparence du système judiciaire. Puis il propose un équilibre délicat entre le pouvoir du « commandant » et

⁸⁴ Mirabeau, *Des lettres de cachet*, xj.

⁸⁵ Ibid., 53

⁸⁶ Sur le passage de la vie privée à l'affaire nationale, voir Sarah Maza, *Private Lives and Public Affairs*, 251-262.

⁸⁷ Mirabeau, *Des lettres de cachet*, 67

celui des « prisonniers », suggérant que « l'on interpose du moins un état-major qui serve de témoin soit au commandant, soit aux prisonniers, et fasse un contre-poids contre le despotisme d'un chef unique et absolu. Cet usage conforme à la règle, prescrit par la raison, juste, nécessaire, indispensable existe à la Bastille, et dans tous les forts ». ⁸⁸ En soulignant la Bastille servant de contre-modèle à Vincennes, Mirabeau propose d'interposer un « témoin » - médiateur entre commandant et prisonniers - pour restreindre le pouvoir absolu du « chef unique ». En effet, la réforme de Mirabeau s'appuie sur la pensée pénale de Beccaria. Dans la *Conclusion* du *Des délits et des peines*, Beccaria exprime ainsi : « pour que toute peine ne soit pas une violence d'un seul ou de plusieurs contre un citoyen privé, elle doit être essentiellement publique, prompte, nécessaire, et la plus petite parmi celles possibles dans des circonstances données, proportionnée aux délits, dictée par les lois. » ⁸⁹ En soulignant la publicité, la promptitude, et la nécessité de la peine, Beccaria met en valeur la liberté du citoyen à l'appui de la loi. Par conséquent, Mirabeau reprend et transmet ces thèmes aux lecteurs, ralliant l'opinion publique à la réforme pénale.

Ainsi, le mémoire de Mirabeau confère l'autorité à l'opinion publique. S'adressant aux lecteurs comme individus autonomes, Mirabeau les encourage à prendre conscience de leur état de servitude et à défendre leur droit. En évoquant le droit du peuple, Mirabeau l'affirme ainsi : « Un grand symptôme de servitude et de corruption, c'est lorsqu'un peuple n'a plus le courage, ou même l'idée d'applaudir à ceux qui osent discuter ses droits et les défendre. » ⁹⁰ Ici Mirabeau fait appel au « courage » du peuple, les inspirant à développer leur jugement et à provoquer la

⁸⁸ Mirabeau, *Des lettres de cachet*, 84

⁸⁹ Beccaria, *Des délits et des peines*, 179.

⁹⁰ Mirabeau, *Des lettres de cachet*, 95.

discussion de la réforme pénale. Une métaphore de l'insoumission politique, le « moi » carcéral ébranle l'autorité de l'État, mobilisant l'opinion public à revendiquer leur droit.

Finalement, Mirabeau remonte son objectif de publier son mémoire, concluant son expérience carcérale ainsi :

En voilà assez sans doute pour convaincre ceux qui liront cet écrit sans prévention, de la nécessité de remédier aux abus qui regnent dans cette maison. Elle renferme des tourmens sans nombre, elle retentit de soupirs poussés par le désespoir: la noire mélancolie l'habite, et cela ne peut être autrement. Mais pourquoi n'en pas bannir les douleurs qui n'en sont point inséparables? Pourquoi tant de contrariété barbares, tant de privations cruelles également indifférentes à la sûreté de la garde et au motif de l'emprisonnement? ⁹¹

Par cette expression, Mirabeau vise à vaincre ses lecteurs - « ceux qui lisent cet écrit sans prévention » - et à remédier le pouvoir abusif au sein de la prison. Dévoré par « des tourmens sans nombre » et consumé par « la noire mélancolie », le « moi » carcéral se transforme en une critique du système judiciaire et une réflexion de la condition humaine. En attaquant les « contrariété barbares » et les « privations cruelles » de la prison d'État, Mirabeau remet en question la sévérité et la durée de la peine royale. Par conséquent, le « moi » carcéral sert de la rhétorique dénonçant l'emprisonnement arbitraire, encourageant les lecteurs de se transformer en critiques éclairés des secrets d'État.

⁹¹ Mirabeau, *Des lettres de cachet*, 93.

III. L'implication politique: l'abolition des lettres de cachet

Vis-à-vis de la dénonciation des secrets de l'État, Jean-Charles-Pierre Lenoir, le lieutenant général de police de Paris qui supervise les prisons de l'État de 25 avril 1774 à mai 1775 et de juin 1776 à août 1785, compose ses mémoires intitulé *Mémoires de L.C.P. Lenoir ancien Lieutenant général de police de Paris, écrits en pays étrangers dans les années 1790 et suivants*.⁹² Écrit entre 1790 et 1802, les mémoires inédit de Lenoir jette un regard rétrospectif sur l'usage des lettres de cachet, réhabilitant l'image de police. Dans le chapitre VI intitulé « Sûreté », Lenoir évoque les polémiques suscitées par le mémoire de Mirabeau ainsi :

Cette suppression [du donjons de Vincennes] causa de l'étonnement dans le public et apaisa, en apparence, des esprits turbulents qui, encouragés par le livre de Mirabeau ayant pour titre *Des Lettres de cachet et prison d'État*, avait fait parvenir au Roi beaucoup de mémoires anonymes et demandaient déjà, au nom de la Nation, l'abolition générale de toutes les lettres de cachet et la destruction totale des prisons d'État, quoiqu'en cette année, elles étaient alors pour la plupart vides et sans prisonniers.⁹³

Ici Lenoir oppose le demande de l'opinion publique et la réalité des prisons d'État qui « étaient alors pour la plupart vides et sans prisonniers », suggérant que « des esprits turbulents » s'élèvent au moment où les prisons d'État sont en train de disparaître. De plus, en soulignant que la parution du mémoire de Mirabeau incite « des esprits turbulents » à demander « l'abolition générale de toutes les lettres de cachet » et « la destruction totale des prisons d'État », Lenoir atteste l'efficacité de la rhétorique du « moi » carcéral. Par conséquent, ce chapitre retracera le parcours politique de Mirabeau, montrant la manière dont Mirabeau insère sa voix carcérale dans

⁹² Simon Burrows, "Police and Political Pamphleteering in Pre-Revolutionary France: The Testimony of J.-P. Lenoir, Lieutenant-Général of Police of Paris", dans *Print and Power in France and England, 1500-1800*. (Aldershot, England ; Burlington, VT: Ashgate Pub, 2006) , 101-102.

⁹³ En effet, on ne sait pas la date exacte à laquelle Lenoir a été rédigé ce partie ; Vincent Milliot. *Un Policier des Lumières, suivi de Mémoires de J.C.P. Lenoir: ancien lieutenant de police de Paris, écrits en pays étrangers dans les années 1790 et suivantes*. (Paris: Champ Vallon. 2011), 620.

l'espace politique et entraîne l'abolition des lettres de cachet. Emblème de la liberté, le « moi » carcéral de Mirabeau se métamorphose en un idéal du citoyen français au début de la Révolution.

D'un prisonnier d'État à une célébrité politique

Après être sorti du Vincennes, Mirabeau a acquis sa notoriété grâce à son mémoire clandestine. En exposant son expérience carcérale, son mémoire suscite la curiosité publique et devient un « best-seller » scandaleux. L'édition originale de *Des Lettres de cachet et des prisons d'État* était imprimée en 15,000 copies, traduit en anglais en 1787, rééditée en 1820, et largement circulée en dehors de la France.⁹⁴ De plus, la renommée de Mirabeau s'est accru lorsqu'il établit un procès contre sa femme, une héritière d'un noble parlementaire d'Aix-en-Provence.⁹⁵ En dépit de l'échec de son procès, Mirabeau s'est défendu contre vingt-trois avocats embauchés par la famille de son épouse, démontrant pour la première fois son talent oratoire.⁹⁶ Fasciné par son éloquence, Charles de Calonne, ministre royal qui ambitionnait de réformer le système fiscal, engagea Mirabeau et l'envoya en mission secrète en Allemagne en 1786.⁹⁷ Deux ans plus tard, la convocation des États-Généraux offre à Mirabeau une nouvelle carrière - celle d'un orateur publique et d'une voix du peuple.

La campagne électorale de Provence montre un aperçu du flair politique de Mirabeau. En janvier 1789, six mois avant la prise de la Bastille, Mirabeau obtenait un siège au gouvernement

⁹⁴ Sur la popularité du mémoire de Mirabeau, voir Claude Quétel, *Une Légende Noire: Les Lettres de Cachet*. (Paris: Perrin, 2011), 326-331; Robert Darnton, *The Forbidden Best-sellers of Pre-Revolutionary France*, (New York: Norton, 1996), 32-37; Jeffrey Freedman, "The Dangers within: Fears of Imprisonment in Enlightenment France", *Modern Intellectual History* 14.no.2.(2017):361.

⁹⁵ Lilti, *The Invention of Celebrity*, 178.

⁹⁶ Ibid., 179.

⁹⁷ Ibid.

et à l'Assemblée des notables à Aix.⁹⁸ Par conséquent, l'Assemblée Nationale devint son champ de bataille. Son premier discours, *Sur la proposition des commissaires au pouvoir et à la noblesse qui refusaient de se rendre dans la salle commune*, prononcé le 18 mai 1789 et publié aussitôt, dénonçait les privilèges de la noblesse et connut un succès immense.⁹⁹ Jusqu'à sa mort en avril 1791, il prononça 439 discours et devint l'orateur le plus prolifique lors des premières années de la Révolution.¹⁰⁰ En représentant la voix du peuple, Mirabeau était un des députés célèbres de l'Assemblée Nationale.

Pour apprécier le mécanisme de la célébrité du dix-huitième siècle, l'historien Antoine Lilti examine l'émergence de la célébrité dès son état embryonnaire, éclairant la manière dont Mirabeau tire avantage de la popularité de *Des lettres de cachet et Des prisons d'état* et de la culture de consommation pour s'établir comme une célébrité. Selon Lilti, une célébrité est un individu connu par beaucoup des gens avec lequel il n'a pas un contact direct. Contrairement à la conception de la « gloire », une réputation posthume et commémorative, la « célébrité » est éphémère qui épouse le rythme rapide des événements.¹⁰¹ En exposant la vie privée aux yeux du public, une célébrité suscite la curiosité de ses contemporains.¹⁰² Ainsi, Lilti souligne la curiosité publique en tant que source de célébrité, concluant qu'une célébrité du XVIII^{ème} dépend de sa capacité à provoquer et à maintenir la curiosité publique.

Par conséquence, ce mécanisme de la célébrité transforme la manière dont un individu est connu par le public au tournant du XVIII^{ème} siècle. En repoussant la modèle de Jürgen Habermas

⁹⁸ Lilti, *The Invention of Celebrity*.180.

⁹⁹ Ibid.,179.

¹⁰⁰ Ibid.,180.

¹⁰¹Ibid.,179-180.

¹⁰²Ibid.,3-6.

- l'usage publique de la raison privée - Lilti définit le public comme un groupe de lecteurs anonymes lisant les mêmes livres et les mêmes journaux, qui s'intéressent à la même chose simultanément.¹⁰³ Selon cette optique, la célébrité de Mirabeau ne repose pas sur un usage publique de la raison; en revanche, elle réside dans la curiosité publique et la culture commerciale. Quoique Lilti rejette la conception du public comme une critique rationnelle, je vise à montrer que Mirabeau profit de deux mécanismes - l'utilisation publique de la raison et la culture commerciale - afin d'insérer sa voix carcérale dans la sphère publique en militant contre les lettres de cachet.

Un orateur éloquent: l'abolition des lettres de cachet

En devenant un orateur, Mirabeau faisait appel à la raison du public, mobilisant l'opinion publique dénonçant les lettres de cachet. Lors de la Séance du 17 août 1789 de États-Généraux, Mirabeau déclare l'Article V que « la loi étant l'expression de la volonté générale, doit être générale dans son objet, et tendre toujours à assurer à tous les citoyens la liberté, la propriété et l'égalité civile ».¹⁰⁴ En définissant la loi comme « l'expression de la volonté générale », Mirabeau affirme que la loi doit protéger la liberté de « tous les citoyens ». De plus, l'Article VI met les prérogatives royales hors de la loi, exprimant que « La liberté du citoyen consiste à n'être soumis qu'à la loi, à n'être tenu d'obéir qu'à l'autorité établie par la loi, à pouvoir faire, sans

¹⁰³Lilti, *The Invention of Celebrity*, 8.

¹⁰⁴Ici Mirabeau cite *Du contract social* de Rousseau. Dans livre II, chapitre VI intitulé *De la loi*, Rousseau évoque l'idée que la loi représente la volonté générale : « Sur cette idée on voit à l'instant qu'il ne faut plus demander à qui il appartient de faire des lois, puisqu'elles sont des actes de la volonté générale ; ni si le Prince est au dessus des lois, puisqu'il est membre de l'Etat ; ni si la loi peut être injuste, puisque nul n'est injuste envers lui-même ; ni comment on est libre & soumis aux lois, puisqu'elles ne sont que des régistres de nos volontés. » Sur la volonté générale, voir https://fr.wikisource.org/wiki/Du_contract_social/%C3%89dition_1762/Livre_II/Chapitre_6 ; Honoré Gabriel Riqueti Mirabeau, *Discours et opinions de Mirabeau*, (Paris: Chez Kleffer et Aug.1820), 303.

crainte de punition, tout usage de ses facultés qui n'est pas défendu par la loi, et par conséquent à résister à l'oppression ».¹⁰⁵ D'après cet l'Article, « la liberté du citoyen » n'assujettit qu'à la loi et à « l'autorité établie par la loi ». Pour lutter contre « tout usage de ses faculté » extrajudiciaire, l'Article VI confère le droit de « résister à l'oppression » aux citoyens. Autrement dit, l'Article VI décrète la loi en tant que sauvegarde de la liberté individuelle.

Outre le droit de la liberté et de la résistance, Mirabeau faisait écho à sa détention à Vincennes, dénonçant l'emprisonnement arbitraire. Par exemple, l'article VII déclare ainsi: « libre dans sa personne, le citoyen ne peut être accusé que devant les tribunaux établis par la loi; il ne peut être arrêté, détenu, emprisonné que dans les cas où ces précautions sont nécessaires pour assurer la réparation ou la punition d'un délit, et selon les formes prescrites par la loi ».¹⁰⁶ Ici Mirabeau renvoie à son incarcération en vertu de la lettre de cachet - une « précaution » qui n'est ni nécessaire ni déterminée par la loi - et attaque les prérogatives royales. De plus, Mirabeau demande la transparence du système judiciaire, en exprimant qu'« il [le délit] doit être publiquement poursuivi, publiquement confronté, publiquement jugé ».¹⁰⁷ En soulignant l'expression « publiquement », Mirabeau critique l'obscurité des procédures criminelles, insistant sur la publicité dans le domaine politique. Par conséquent, la rhétorique de la publicité constitue la valeur fondatrice de Mirabeau.

¹⁰⁵ Ici Mirabeau fait écho au contract social de Rousseau. Dans livre I, chapitre VI intitulé *Du pacte social*, Rousseau le décrit ainsi :« Si donc on écarte du pacte social ce qui n'est pas de son essence, on trouvera qu'il se réduit aux termes suivans. Chacun de nous met en commun sa personne & toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; & nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout. »https://fr.wikisource.org/wiki/Du_contrat_social/%C3%89dition_1762/Livre_I/Chapitre_6 ; Mirabeau. *Discours et opinions*, 303.

¹⁰⁶ Mirabeau. *Discours et opinions*, 303-304.

¹⁰⁷ Ibid., 304.

En effet, l'Article VII fait écho à la pensée pénale de Cesare Beccaria. Beccaria conclut *Des délits et des peines* ainsi: « Pour que n'importe quelle peine ne soit pas un acte de violence exercé par un seul ou par plusieurs contre un citoyen, elle doit absolument être publique, prompte, nécessaire, la moins sévère possible dans les circonstances données, proportionnée au délit et déterminée par la loi. »¹⁰⁸ Ici Beccaria condamne la rigueur excessive de la peine infligée au criminel. En affirmant que la punition doit être « proportionnée au délit » et « déterminée par la loi », Beccaria évoque la proportionnalité de la peine par rapport à la nature du crime à la place de la volonté de l'autorité. En restreignant la sévérité de la peine, Beccaria demande une peine plus humaine et uniforme. Selon cette optique, l'Article VII s'exprime ainsi: « On ne peut lui infliger que des peines déterminées par la loi; avant l'accusation, ces peines doivent toujours être graduées suivant la nature des délits, et enfin égales pour tous les citoyens ». ¹⁰⁹ Ici Mirabeau met la détention « avant l'accusation » hors la loi. En affirmant que les peines sont « égales » et uniformes pour « tous les citoyens », Mirabeau vise à abolir les lettres de cachet.

Les discours de Mirabeau entraînèrent l'abolition des lettres de cachet. Quatre mois plus tard, en août 1789, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* interdisait l'emprisonnement arbitraire. Faisant écho au discours de Mirabeau, l'Article XVIII affirme ainsi : « Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis. »¹¹⁰ De plus, l'Article XVIII dénonce « des ordres arbitraires » et décrète que la liberté individuelle est au cœur des droits de l'homme et du citoyen. Il déclare ainsi: « La loi

¹⁰⁸ Beccaria. *Des délits et des peines*, 179.

¹⁰⁹ Mirabeau. *Discours et opinions*, 305-306.

¹¹⁰ Lucien Jaume, *Les Déclarations des droits de l'Homme: du débat, 1789-1793 au préambule de 1946*, (Paris. Flammarion: 2010), 14.

ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée. »¹¹¹

En soulignant que la liberté individuelle ne se soumet qu'à « la loi établie et promulguée antérieurement au délit », la *Déclaration* renonce à la détention arbitraire. En outre, l'article XVIII abolit la rigueur excessive de la peine : « toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi. »¹¹² Trois mois plus tard, en novembre 1789, un comité assigné à la question des lettres de cachet s'établissait sous la direction de Mirabeau.¹¹³ En 1790, l'Assemblée Nationale décrétait officiellement l'abolition de la lettre de cachet.¹¹⁴ Ainsi, les valeurs de liberté et de résistance prennent une forme universelle, constituant un des droits inaliénables de l'homme et du citoyen.

Outre la domaine politique, la distribution massive des portraits de Mirabeau témoigne également de sa célébrité, attestant son influence lors des premières années de la Révolution. À titre d'exemple, Nicolas-François Levachez, graveur mineur et éditeur à Paris, était un des premiers éditeurs qui saisirent la popularité des députés des États-Généraux et lança une série de portraits à l'été 1789.¹¹⁵ La collection de portraits de Levachez, intitulé *Collection générale des portraits de MM. les députés aux États-généraux, dédiée à la nation et présentée à Nosseigneurs les États-généraux*, inclut au moins deux portraits de Mirabeau intitulés *Le Comte de Mirabeau, député d'Aix en Provence* (voir l'image 1). Sur un fond sombre se dessine le sourire figé de Mirabeau. Installé dans un cadre ovale, Mirabeau tourne sa tête, forgeant un contact visuel avec

¹¹¹ Jaume, *Les Déclarations des droits de l'Homme*, 14.

¹¹² Ibid.

¹¹³ Claude Quétel, *Une légende Noire: les lettres de cachet*. (Paris: Perrin. 2011), 341-342 .

¹¹⁴ Quétel, *Une Légende Noire*, 342.

¹¹⁵ Amy Freund. *Portraiture and Politics in Revolutionary France*. (University Park, Pennsylvania: The Pennsylvania State University Press, 2014), 54.

les spectateurs. La veste de Mirabeau n'était tendu que par deux boutons, et les rides de sa veste sont fidèlement esquissés. De cette manière, le portrait de Mirabeau transmet un ethos modeste et transparent au public, faisant écho à sa rhétorique de transparence. Le cartouche sous son portrait, « Le comte de Mirabeau. Député d'Aix en Province », souligne son nom, son occupation et sa circonscription, renforçant Mirabeau comme un député célèbre. Ensuite, le cartouche continue, révélant l'identité de l'éditeur: « À Paris chez Levachez, sous les colonades du Palais Royal, n° 258 ». Ainsi, le portrait de Mirabeau est non seulement une propagande politique, mais également un objet de consommation.

Par conséquent, d'autres éditeurs imitent l'initiative de Levachez, célébrant Mirabeau en tant qu'emblème de la Révolution. Par exemple, un portrait de Mirabeau intitulé *Le Comte de Mirabeau publié à la Commune de France, Constitution, patrie, liberté, vérité, voilà nos Dieux* a été publié en 1790.¹¹⁶ (voir l'image 2) Semblable au style de la collection de Levachez, le corps de Mirabeau est également encadré avec le même costume sur le fond sombre. Cependant, au lieu d'une attitude désinvolte, Mirabeau incline son corps, tourne sa tête et fixe le spectateur par-delà son épaule, exhortant les spectateurs à participer à la Révolution. En outre, le portrait associe l'image de Mirabeau aux ses idéaux politiques, tels que « constitution », « liberté » et « vérité », comme si Mirabeau incarne les valeurs de la Révolution lui-même. À cet égard, la rhétorique de Mirabeau s'entrecroise, et est amplifié, par la culture de la consommation. En tirant avantage de deux mécanismes au XVIII^{ème} - l'usage public de la prison et la culture commerciale - Mirabeau insère sa voix dans la sphère politique, attestant son éloquence dans l'abolition des lettres de cachet.

¹¹⁶ Anonyme, "*Le Comte de Mirabeau Dédié à la Commune de France, Constitution, patrie, liberté, vérité, voilà nos Dieux*", portraits. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b69431022?rk=321890;0>

D'un « moi » carcéral à l'idéal du citoyen

Néanmoins, la carrière politique de Mirabeau s'acheva abruptement en 2 avril 1791. Le médecin de Mirabeau, Pierre Jean Georges Cabanis, détailla la mort de Mirabeau dans une brochure intitulé *Journal de la maladie et de la mort d'Honoré-Gabriel-Victor Riquetti Mirabeau* en 1791. La mort inattendue de Mirabeau suscita la curiosité publique, comme Cabanis le décrit, « Dès le premier jour, la maladie de Mirabeau était devenue un intérêt public. Le mardi soir, on accourait déjà de tous côtés pour savoir de ses nouvelles. »¹¹⁷ En éveillant l'« intérêt public », la maladie de Mirabeau ne cesse d'être un sujet brûlant. Cabanis aborde la mort de Mirabeau en tant qu'évènement national : « Le mercredi plusieurs journaux parlaient de la perte dont on avait été menacé, comme d'une calamité générale, et du prompt rétablissement, sur lequel on aimait à compter, comme de l'objet de tous les vœux »¹¹⁸. Par conséquent, le récit de Cabanis atteste la popularité de Mirabeau:

Sa porte ne cessa tout le jour d'être assiégée par une suite nombreuse d'hommes de tout état, de tout parti, de toute opinion. La rue se remplissait déjà de peuple; et dans tous les lieux publics, les groupes ne s'entretenaient que de cette maladie, qu'on regardait, avec raison, comme un très-grand événement. Les bulletins se renouvellaient plusieurs fois dans la journée; mais ils ne suffisaient pas à l'inquiétude universelle.¹¹⁹

Le décès de Mirabeau ne cesse de déchaîner l'inquiétude du public. En mettant en évidence les hommes de « tout état, de tout parti, de toute opinion » inondant l'espace privé et « les lieux publics », Cabanis montre que la perte de Mirabeau est perçue comme « un très-grand événement

¹¹⁷ Pierre Jean Georges Cabanis, *Journal de la maladie et de la mort d'Honoré-Gabriel-Victor Riquetti Mirabeau* Par P.J.G. Cabanis. Docteur en Médecine, et de la Société Philosophique de Philadelphie, (Paris: Grabit.1791) , 40.

¹¹⁸ Cabanis, *Journal de la maladie* ,40.

¹¹⁹ Ibid., 40-41.

». Le peuple n'intéresse qu'aux nouvelles de Mirabeau, comme si la vie de Mirabeau étaient associée avec le destin de la Révolution.

Outre la popularité de Mirabeau, Cabanis éclaire aussi la raison de sa mort. En évoquant son emprisonnement à Vincennes, Cabanis représente Mirabeau comme une victime de la lettre de cachet:

Sa jeunesse avait été très-saine et très-vigoureuse. A l'exception du temps qu'il avait passé dans le donjon de Vincennes, pendant lequel son estomac s'était considérablement dérangé, la douleur, la maladie, les incommodités même, semblaient s'être imposé la loi de respecter des années et des travaux dont la Patrie devait un jour recueillir tant de fruits précieux.¹²⁰

Ici Cabanis suggère que la détention arbitraire avait détruit la santé de Mirabeau. En faisant écho à l'atrocité de la prison exposant dans la mémoire de Mirabeau, Cabanis indique que l'emprisonnement dérange l'« estomac », entraîne la « douleur », et engendre « la maladie » d'un futur révolutionnaire. À cet égard, l'origine de la maladie de Mirabeau réside dans l'usage abusif des lettres de cachet, ce qui fait preuve de l'injustice de l'Ancien Régime. De plus, Cabanis souligne le travail excessif de Mirabeau en tant qu'élément aggravant, décrivant que « [d]'autre part, l'excès de travail et de contention d'esprit, les inquiétudes, les traverses, les anxiétés, en un mot cet état continuel d'émotion profonde où le tenaient les affaires publiques, avait tendu toutes les fibres sensibles. »¹²¹ Se plongeant dans « l'excès de travail » et submergé par de la « contention d'esprit », Mirabeau dédie toute sa passion à la Révolution jusqu'au

¹²⁰ Cabanis, *Journal de la maladie*, 8

¹²¹ Ibid.

dernière moment de sa vie.¹²² À travers le dévoilement de la raison de sa mort, Cabanis souligne le sacrifice de Mirabeau à la Révolution, renforçant son éthos sensible et patriotique.

Un député jadis célèbre, Mirabeau acquérait une notoriété posthume. En rendant hommage à Mirabeau, les éloges funèbres retracent la trajectoire de sa vie, éclairant le passage de son « moi » carcéral à son idéal du citoyen. Le 5 mai 1791, un éloge funèbre intitulé *Oraison funèbre d'Honoré Riquetti-Mirabeau, prononcé dans l'église de Saint-Lazare, le 5 mai 1791, par Jacques Carré, professeur au collège d'Avallon* aborde l'emprisonnement de Mirabeau et son pamphlet polémique *Des Lettres de cachet et des prisons d'État* ainsi:

Mais ce qu'il n'avait qu'ébauché dans cet ouvrage inspiré par la douleur profonde de voir cette terre qu'avait fécondé un gouvernement pardonné, dévastée par plus d'horribles spéculations contre la fortune et la liberté des citoyens, il l'acheva dans son livre sur les lettres de Cachet.¹²³

En critiquant le gouvernement d'Ancien Régime, Jacques Carré, l'auteur de cet éloge funèbre, suggère que la parution du mémoire de Mirabeau marque le début de son parcours politique.

Défenseur de « la liberté des citoyens », Mirabeau conjugue la raison et la sensibilité, touchant le public. Carré l'exprime ainsi :

Il est également possible de suivre cet éloquent philosophe dans ses hautes conceptions, dans ses digressions aussi instructives que touchantes! Quel feu de sentiments, quelle profondeur de pensées, quelle force de raisonnemens; comme il pulvérise ces misérables argumens dont les apôtres du despotisme n'ont pas rougi d'étayer leur abominable doctrine.¹²⁴

¹²² En effet, le journal de Cabanis fait écho à la notion que les efforts intellectuels détruisent la santé. Autrement dit, l'effort mental se fait au détriment du corps des intellectuels. Pour approfondir cette idée, voir Anne Vila, *Suffering Scholars: Pathologies of the Intellectual in Enlightenment France*, (Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 2018), 1-20.

¹²³ Jacques Carré, *Oraison funèbre d'Honoré Riquetti-Mirabeau, prononcée dans l'église de Saint-Lazare, le 5 mai 1791, par Jacques Carré Professeur au Collège d'Avallon*. (Avallon: Aubry. 1791), 7.

¹²⁴ Carré, *Oraison funèbre d'Honoré Riquetti-Mirabeau*, 7.

Amalgame du « feu de sentiments » et de la « profondeur de pensée », Mirabeau assaille « les apôtres du despotisme » et ravage « leur abominable doctrine ». Perçu comme un « éloquent philosophe », Mirabeau émeut, même éclaire le public. Ainsi, l'éloge funèbre de Carré célèbre Mirabeau comme un grand orateur public.

En 1792, l'année suivant le décès de Mirabeau, un autre éloge intitulé *Discours prononcés dans les séances extraordinaires de la société des amis de la constitution Jacobins de Strasbourg; L'occasion de l'Anniversaire de la mort de Mirabeau* fait appel au « moi » carcéral de Mirabeau, encourageant les Jacobins à promouvoir la Révolution. En réprimandant la corruption de l'Ancien Régime pour ses « excès », l'éloge excuse le libertinage de Mirabeau, affirmant : « Oui, hommes injustes, Mirabeau fut vertueux, et si sa jeunesse était obscure par les écarts, elle était troublée par les excès; ce n'est pas sa belle âme qu'il faut s'en prendre, mais à vos institutions odieuses, à votre régime barbare, à vos mœurs féroces et corrompues .. »¹²⁵ Au lieu de dénoncer son emprisonnement, l'éloge transforme la révolte de Mirabeau en une vertu politique face au « régime barbare ». L'éloge exalte l'insoumission de Mirabeau ainsi: « C'est là, c'est au donjon de Vincennes, où il était enfermé par lettre-de-cachet qu'il écrivit son ouvrage sur les lettres-de-cachet. Le glaive du tyran était suspendu sur sa tête, suspendu à un fil, et MIRABEAU oubliant le danger, embrasé de l'amour de la liberté, traçait la sentence du tyran. »¹²⁶ En soulignant le mémoire de Mirabeau écrit à Vincennes, l'éloge montre qu'il renonce à l'injustice, s'affranchissant de la tyrannie. Par conséquent, « l'amour de la liberté » de Mirabeau

¹²⁵ Jean-Charles Laveaux. *Discours prononcés dans la séances extraordinaire de la société des amis de la constitution Jacobins de Strasbourg; À l'occasion de l'Anniversaire de la mort de mirabeau*, (Strasbourg: Treuttel, Jean-Georges.1792) , 2

¹²⁶ Laveaux. *Discours prononcés dans la séances extraordinaire*, 4-5.

pousse « toute la France » à pétitionner contre l'emprisonnement arbitraire. L'éloge le décrit ainsi:

De ces deux ouvrages, où respire l'amour du peuple et l'horreur des tyrans, partirent les premiers traits lancés contre le pouvoir arbitraire. Forte des arguments de Mirabeau, toute la France cria à l'approche des Etats-généraux: *plus d'ordres arbitraires, plus de lettres-de-cachet, plus de tyrannie, plus de tyrans*. Les députés de la nation répétèrent ces cris, et le despote effrayé frémit à la voix du peuple en courroux.¹²⁷

L'éloge montre que l'éloquence de Mirabeau effraye « le despote », allume la haine de la tyrannie du peuple, et suscite leur amour de la liberté. Convaincu par la rhétorique du « moi » carcéral, le public demande l'abolition totale des lettres de cachet en tant qu'instrument du pouvoir arbitraire. En abordant la popularité de son mémoire, cet éloge atteste l'influence profonde du « moi » carcéral exercé sur l'abolition des lettres de cachet.

À la fois victime de la lettre de cachet et révolutionnaire, Mirabeau tire avantage du succès de son mémoire et de la culture commerciale, insérant sa voix carcérale dans l'espace public. En retraçant le parcours politique de Mirabeau, on trouve qu'il profite de deux mécanismes lors de la Révolution - l'utilisation publique de la raison et la curiosité publique - qui lui permettent d'émouvoir le public contre les lettres de cachet. D'une part, les portraits de Mirabeau captivent et transmettent ses idéaux au public, célébrant Mirabeau comme un grand révolutionnaire. D'autre part, les éloges funèbres attestent son influence profonde exercée sur le cours de la Révolution, créant un héros patriotique. Emblème de la liberté, le « moi » carcéral de Mirabeau entraîne l'abolition des lettres de cachet, se métamorphosant en un idéal du citoyen lors des premières années de la Révolution.

¹²⁷ Ibid., 5.

Conclusion

Lorsqu'on fouille les secrets d'État démasqués dans *Des Lettres de cachet et des prisons d'État*, un extrait des mémoires de Lenoir captive peut-être le plus astucieusement l'efficacité de la rhétorique de Mirabeau à subvertir l'autorité royale. Lenoir l'exprime ainsi :

Plus je m'examine et moins je peux attribuer à d'autres causes [de la Révolution] qu'à celles que je viens d'exposer, le changement cruel que je ne cesse d'éprouver dans l'opinion du public, ou plutôt de cette multitude aveugle qui ne s'attachant qu'à l'apparence tend toujours une oreille crédule à la déformation. Mais il est difficile de vaincre cette opinion, quoique établie sur de faux principes, lorsqu'elle est appuyée et travaillée par des hommes ayant du talent...¹²⁸

Ici Lenoir attribue la cause de la Révolution à l'aveuglement de l'opinion publique agitée par la déformation des écrivains clandestins. Quoique Lenoir n'aborde point les mémoires de Mirabeau, il réprimande « des hommes ayant du talent » qui distordent la vérité et égarent l'opinion publique contre la machine policière. En dénonçant la « multitude aveugle » du public, Lenoir montre que les lecteurs se livrent à la manipulation des auteurs qui s'efforcent de diffamer les prisons d'État. À cet égard, les mémoires de Lenoir attestent l'efficacité de la rhétorique du « moi » carcéral, qui rallie les lecteurs contre les secrets d'État. Par conséquent, l'écriture de « soi » carcéral joue un rôle indispensable dans l'exposition des secrets de l'État et dans l'émergence d'une opinion publique. L'autorité royale, incarnée dans la police, s'est peu à peu effritée.

Ainsi, le genre des mémoires permet donc la création d'un espace intime qui facilite la publicité des secrets de la prison, brisant le monopole de l'information de l'État. À travers le dévoilement des secrets de la prison d'État, Mirabeau exploite le genre des mémoires pour

¹²⁸ Milliot, *Un Policier des Lumières*, 463.

convaincre et mobiliser ses lecteurs contre l'injustice du système judiciaire. En fabriquant un « moi » carcéral, Mirabeau affranchit le silence de la prison d'État, remet en question la sévérité et la durée de la peine royale, et accuse la police comme une source d'arbitraire. De cette manière, le « moi » carcéral sert de la rhétorique dénonçant l'emprisonnement arbitraire, encourageant les lecteurs de se transformer en critiques éclairés du système judiciaire. Inéluctablement, l'exposition des secrets du Vincennes suscite la curiosité chez les lecteurs. En tirant avantage du succès de son mémoire et de la culture commerciale, Mirabeau devient une célébrité, insérant sa voix carcérale dans l'espace politique. Par conséquent, en réhabilitant l'influence de Mirabeau exercée sur la Révolution, cette thèse démontre la rhétorique du « moi » carcéral - la publicité - se traduit en valeur fondatrice - la transparence du domaine politique - lors des premières années de la Révolution.

La rhétorique de Mirabeau n'a rien perdu de son actualité. Contrairement à la réforme pénale de XVIII^{ème} siècle, qui propose un nouveau paradigme reposé sur la modération des peines et sur la dénonciation du pouvoir abusif, la politique de XXI^{ème} siècle - « la tolérance zéro » - signifie une étape importante dans le retour de la politique répressive.¹²⁹ En 1993 à New York, le maire républicain Rudolph Giuliani entreprend d'appliquer la doctrine de « la tolérance zéro » et d'engager une lutte sans merci contre les criminels.¹³⁰ En donnant plus de liberté à la police, Giuliani renforce la surveillance de la police et aggrave la sévérité de la peine infligée aux criminels.¹³¹ Par conséquent, la représentation de la police moderne est souvent associée à la

¹²⁹ Quentin Convard, « La politique de la tolérance zéro à New York. dans les années 1990 » Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin 2012/1 (N° 35), 30.

¹³⁰ Convard, « La politique de la tolérance zéro à New York », 19.

¹³¹ Ibid., 22.

brutalité aveugle.¹³² L'intervention de la police dans le système judiciaire sous-tend l'idée que le renforcement du pouvoir policière est utile pour réhabiliter l'ordre social et le sentiment de sécurité.¹³³

À travers la juxtaposition de la rhétorique de Mirabeau et de la politique de « la tolérance zéro », nous pourrions trouver que la question de la police suscite encore une polémique, bien vivante dans le droit pénal européen et international. Cette polémique nous conduit non seulement à reconnaître le lien entre la réforme pénale de XVIII^{ème} siècle et l'actualité, mais à évaluer les enjeux différents de chaque époque qui permettent l'essor de modèles divergents. Comme Mercier en rend compte déjà au XVIII^{ème} siècle : « il [un lieutenant de police] a une influence secrète et prodigieuse ; il fait tant de choses qu'il peut faire beaucoup de mal ou beaucoup de bien, parce qu'il a en main une multitude de fils qu'il peut embrouiller ou débrouiller à son gré ; il frappe ou il sauve ; il répand les ténèbres ou la lumière : son autorité est aussi délicate qu'étendue. »¹³⁴

¹³² Convard, « La politique de la tolérance zéro à New York », 21.

¹³³ Ibid., 19.

¹³⁴ Mercier, *Le Tableau de Paris*. 320.

Bibliographie

Sources Primaires

Textes

Beccaria, Cesare *Des délits et des peines*. Paris: Flammarion, 2017.

Cabanis, Pierre Jean Georges. *Journal de la maladie et de la mort d'Honoré-Gabriel-Victor Riquetti Mirabeau Par P.J.G. Cabanis. Docteur en Médecine, et de la Société Philosophique de Philadelphie*. Paris: Grabit, 1791.

Carré, Jacques. *Oraison funèbre d'Honoré Riquetti-Mirabeau, prononcée dans l'église de Saint-Lazare, le 5 mai 1791, par Jacques Carré Professeur au Collège d'Avallon*. Avallon: Aubry, 1791.

Honoré Gabriel Riqueti, Mirabeau. *Des lettres de cachet et des prisons D'État*. Hambourg, 1782.

_____. *Discours et opinions de Mirabeau*, Paris: Chez Kleffer et Aug, 1820.

Mercier, Louis-Sébastien, ed. Jeffrey Kaplow. *Le Tableau de Paris*. Paris: La Découverte, 2012.

Milliot, Vincent. *Un Policier des Lumières, suivi de Mémoires de J.C.P. Lenoir: ancien lieutenant de police de Paris, écrits en pays étrangers dans les années 1790 et suivantes*. Paris: Champ Vallon, 2011.

Laveaux, Jean-Charles. *Discours prononcés dans la séances extraordinaire de la société des amis de la constitution Jacobins de Strasbourg; À l'occasion de l'Anniversaire de la mort de mirabeau*, Strasbourg: Treuttel, Jean-Georges, 1792.

Jaume, Lucien. *Les Déclarations des droits de l'Homme: du débat, 1789-1793 au préambule de 1946*, Paris. Flammarion: 2010.

Images

Anonyme, "Le Comte de Mirabeau Dédié à la Commune de France, Constitution, patrie, liberté, vérité, voilà nos Dieux", portraits. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b69431022?rk=321890;0>

Levachez, Nicolas-François *Le Comte de Mirabeau, député d'Aix en Provence*, A Paris : chez Le Vachez , 1790. <https://data.bnf.fr/fr/documents-by-rdt/14956729/3250/page1>

Dictionnaires

The ARTFL Encyclopédie. “lettres de cachet” <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/encyclopedie1117/navigate/9/1930/>

_____. “lieutenant general de police” <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/encyclopedie1117/navigate/9/2397/>

Sources Secondaires

Adams, David, and Adrian Armstrong, eds. *Print and Power in France and England, 1500-1800*. Aldershot, England ; Burlington, VT: Ashgate Pub, 2006.

Baecque, Antoine, *The Body Politic: Corporeal Metaphor in Revolutionary France, 1770-1800*. trans. Charlotte Mandell. Stanford, Ca: Stanford University Press, 1997.

Berchtold, Jacques. *Les Prisons Du Roman: XVIIe-XVIIIe Siècle: Lectures Plurielles et Intertextuelles de “Guzman d’Alfarache” à “Jacques Le Fataliste.”* Genève: Libr. Droz, 2000.

Baker, Keith Michael. *Inventing the French Revolution: Essays on French Political Culture in the Eighteenth Century. Ideas in Context*. Cambridge ; New York: Cambridge University Press, 1990.

Burrows, Simon. *Blackmail, Scandal and Revolution: London’s French Libellistes, 1758-92*. Manchester: Manchester Univ. Press, 2009.

Becker, Carl Lotus. *The Heavenly City of the Eighteenth-Century Philosophers*. New Haven: Yale Nota Bene, 2003.

Cavallo, Guglielmo, Roger Chartier, and Lydia G. Cochrane, eds. *A History of Reading in the West. Studies in Print Culture and the History of the Book*. Amherst: Univ. of Massachusetts Press, 2003.

Chartier, Roger. *The Cultural Origins of the French Revolution. Bicentennial Reflections on the French Revolution*. Durham, N.C: Duke University Press, 1991.

Darnton, Robert. *The Devil in the Holy Water or the Art of Slander from Louis XIV to Napoleon. Material Texts*. Philadelphia, Pa: Univ. of Pennsylvania Press, 2010.

_____. *The Forbidden Best-Sellers of Pre-Revolutionary France*. New York: Norton, 1996.

_____. *Literary Underground of the Old Regime*. Harvard: Harvard University Press. 2006.

_____. *Censors at Work: How States Shaped Literature*. 1st. ed. New York: Norton, 2014.

_____. "The High Enlightenment and the Low-Life of Literature in Pre-Revolutionary France." *Past & Present*, no. 51 (1971): 81-115. <http://www.jstor.org/stable/650404>.

_____. "The Memoirs of Lenoir, Lieutenant de Police of Paris, 1774-1785", *The English Historical Review* 85, no.336 (July, 1970). 532-559.

Emsley, Clive. *Crime, Police, and Penal Policy: European Experiences 1750-1940*. Oxford: Oxford University Press, 2013.

Freund, Amy. *Portraiture and Politics in Revolutionary France*. University Park, Pennsylvania: The Pennsylvania State University Press, 2014.

Farge, Arlette, and Michel Foucault. *Le désordre des familles: lettres de cachet des Archives de la Bastille au XVIIIe siècle*. Paris: Gallimard, 2014.

_____. *Subversive Words: Public Opinion in 18th Century France*. University Park: Pennsylvania State Univ Press. 1994.

Foucault, Michel. *Discipline and Punish: The Birth of the Prison*. New York: Vintage Books, 1995.

Freedman, Jeffery. "The Dangers within: Fears of Imprisonment in Enlightenment France", *Modern Intellectual History* 14.no.2. 2017.

Graham, Lisa Jane. *If the King Only Knew: Seditious Speech in the Reign of Louis XV*. London: University Press of Virginia. 2000.

Goulemot, Jean Marie. "Literary Practices: Publicizing the Private." *A History of Private Life*, Cambridge, MA. Belknap Press of Harvard University Press. 1987.

Hans-Jürgen Lüsebrink and Rolf Reichardt, *The Bastille: A History of a Symbol of Despotism and Freedom*. Durham: Duke University Press.1997.

Habermas, Jürgen. *The Structural Transformation of the Public Sphere: An Inquiry into a Category of Bourgeois Society*. Cambridge, Mass: MIT Press, 1999.

Hunt, Lynn. *Inventing Human Rights: A History*. New York, NY London: W.W. Norton & Company, 2008.

Lejeune, Philippe. *On Autobiography. Theory and History of Literature*, ed. Paul John Eakin. Minneapolis: University of Minnesota Press, 1989.

Lilti, Antoine. *The Invention of Celebrity: 1750-1850*. Malden, MA: Polity. 2017.

Maza, Sarah. *Private Lives and Public Affairs: The Causes Célèbres of Pre-revolutionary France*. Berkeley: Univ. of California Press, 1993.

Maestro, Marcello. *Cesare Beccaria and the Origins of Penal Reform*. Philadelphia: Temple University Press, 1973.

Mona Ozouf, “Le concept d'opinion publique au XVIIIe siècle”, *Sociologie de la communication*, (Paris: Gallimard,1997). 349-365.

Popkin, Jeremy, *Media and Revolution: Comparative Perspectives*. Lexington, Ky: University Press of Kentucky, 1995.

Quastana, François. *La pensée politique de Mirabeau (1771 - 1789): “républicanisme classique” et régénération de la monarchie*. Aix-en-Provence: Presses Univ. d’Aix-Marseille, 2007.

Quétel, Claude. *Une légende noire: les lettres de cachet*. Paris: Perrin. 2011

Quentin Convard, « La politique de la tolérance zéro à New York. dans les années 1990 », Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin 2012/1 (N° 35), p. 19-30. DOI 10.3917/bipr.035.0019

Swann, Julian. *Exile, Imprisonment, or Death*. New York, NY: Oxford University Press, 2017.

Strayer. Brian., *Lettres de Cachet and Social Control in the Ancien Régime.1659-1789*. New York. P. Lang, 1992

Vila, Anne. *Suffering Scholars: Pathologies of the Intellectual in Enlightenment France*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 2018.

Welch, Oliver, *Mirabeau: A Study of a Democratic Monarchist*, Washington: Kennikat press, 1951

Appendix:

L'image 1: Levachez, Nicolas-François *Le Comte de Mirabeau, député d'Aix en Provence*, A Paris : chez Le Vachez , 1790. <https://data.bnf.fr/fr/documents-by-rdt/14956729/3250/page1>



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

L'image 2. Anonyme, "Le Comte de Mirabeau Dédié à la Commune de France, Constitution, patrie, liberté, vérité, voilà nos Dieux", portraits.<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b69431022?rk=321890;0>

